

Québec veut couper 7,2 milliards sur cinq ans

■ Gel pour cinq ans des salaires du secteur public ■ Réduction de 10% des effectifs ■ Tarification des services

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LE GOUVERNEMENT du Québec a fait son nid: pour redresser les finances publiques, il envisage de réduire ses dépenses de l'ordre de 7,2 milliards sur cinq ans. L'objectif est de rétablir l'équilibre des opérations courantes en 1996-97 et d'éliminer son déficit l'année suivante.

Québec ne veut considérer qu'en «dernier recours et après avoir épuisé toutes les autres solutions» l'augmentation des taxes et des impôts. Il préfère promouvoir «une utilisation plus intensive de la tarification» des services publics. Il n'envisage aucune réforme en profondeur du régime fiscal.

Telles sont les principales orientations qui se dégagent du document de réflexion

sur les finances publiques du Québec éloquentement intitulé *Vivre selon nos moyens*, publié hier par le ministre des Finances, Gérard D. Levesque, et le président du Conseil du trésor, Daniel Johnson.

Ce document doit servir de base à la consultation publique qui s'ouvre le 2 février. Il comporte quelque 200 pages de chiffres, de tableaux et de graphiques qui

démontrent le sérieux de la situation budgétaire.

Les syndicats, qui ont réclamé les premiers la tenue d'une commission sur la fiscalité, risquent d'être les premières cibles de la réflexion publique. Les syndiqués du secteur public seront de nouveau appelés à faire des sacrifices pour aider à contenir les dépenses de l'État.

Dans le scénario qu'il propose pour consultation, Québec prévoit que les budgets consacrés à la rémunération globale de ses 400 000 salariés (ce qui inclut salaires et avantages sociaux) devront être gelés pour cinq ans. Le coût de la main-d'œuvre s'élève à 20 milliards cette année; il devra être de 20 milliards en 1996-97, déclare M. Johnson.

«Il est essentiel que nos partenaires syn-
Voir page A-4: Coupures

□ Faire payer les riches?...A-5 □ Trop peu, trop tard...A-5 □ L'éditorial de Gilles Lesage...A-8

Bagdad montre patte de velours à Bill Clinton

d'après AFP et Reuter

BILL CLINTON commence aujourd'hui son mandat à la présidence des États-Unis au beau milieu d'une grave crise internationale. La réaction qu'il a rendue publique hier devant l'offre irakienne d'un cessez-

le-feu ne laisse pas croire qu'il sera plus doux que son prédécesseur avec Saddam Hussein. Les porte-parole de M. Clinton ont en effet refusé avec fermeté cette offre en provenance de Bagdad.

M. Clinton a estimé qu'il était «presque inconcevable» que les États-Unis et l'Irak puissent avoir de bonnes relations tant que Saddam Hussein serait au pouvoir, dans une interview diffusée hier soir par la chaîne de télévision CBS.

Bill Clinton a réaffirmé que son attitude envers l'Irak «dépendra largement» de ce que fera le président irakien et a souligné la nécessité pour les inspecteurs de désarmement de l'ONU d'avoir un droit d'accès en Irak.

Cela n'a pas empêché, hier, Bagdad d'envoyer des oeilades en direction de Bill Clinton, implicitement identifié par l'Irak comme plus acceptable que son prédécesseur. La décision irakienne de décréter un cessez-le-feu est un «message clair» au nouveau président américain, «prouvant le sérieux et la crédibilité de l'Irak», a ainsi déclaré hier le vice-président irakien Taha Yassine Ramadan.

La décision irakienne de décréter un cessez-le-feu est un «message clair» au nouveau président américain, «prouvant le sérieux et la crédibilité de l'Irak», a déclaré hier le vice-président irakien Taha Yassine Ramadan.

Un communiqué de la direction irakienne a fait part d'un «geste de bonne volonté» envers M. Clinton et le peuple américain, espérant ainsi obtenir la levée de l'embargo imposé depuis trente mois à l'Irak et une reconsidération des zones d'exclusion établies par les Alliés.

L'Irak souhaite «donner une chance à l'ouverture d'un dialogue constructif» avec l'administration Clinton, ajoutait le communiqué, précisant toutefois que l'Irak ne serait pas tenu par cet engagement «en cas de tirs de la partie adverse».

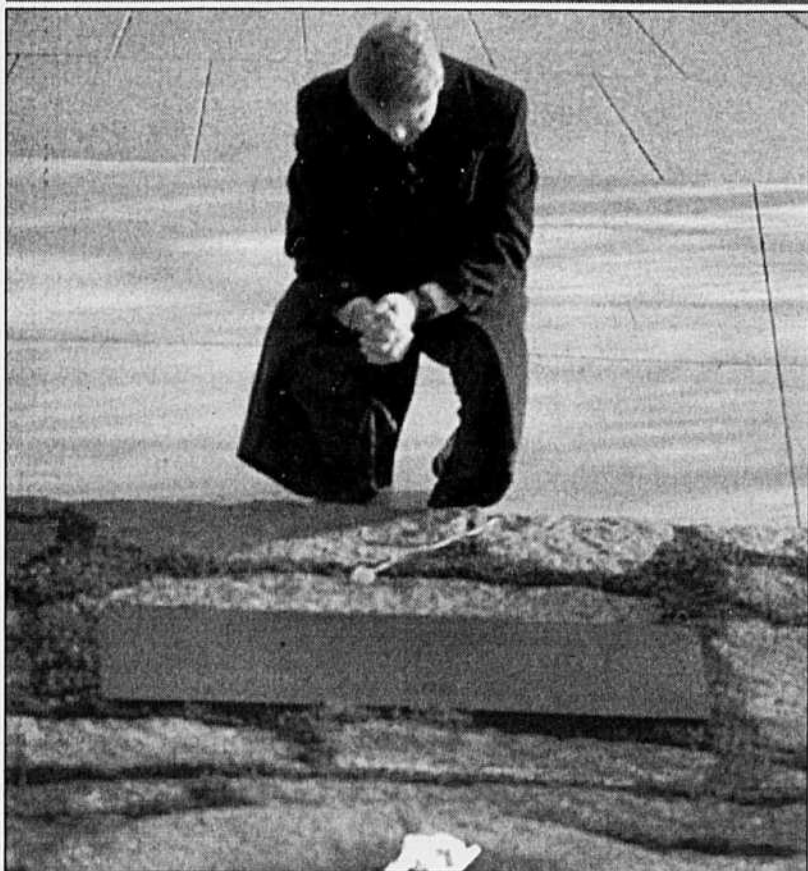
La «concession» irakienne interviendrait alors que dans la journée, l'aviation américaine a lancé une nouvelle attaque, cette fois contre deux batteries anti-aériennes irakiennes dans le nord de l'Irak. Cette attaque a fait trois morts selon Bagdad. Les deux batteries, a précisé Washington, ont été attaquées en représailles à plusieurs violations par des appareils irakiens de la zone d'exclusion aérienne décrétée par les Occidentaux au nord du 36e parallèle.

Il s'agit du quatrième raid effectué par les alliés de la guerre du Golfe contre l'Irak depuis mercredi dernier.

Les Irakiens ont vraisemblablement autorisé hier les Nations unies à effectuer des vols d'inspection directement de Bahrein vers Bagdad, alors que jusqu'à présent

Voir page A-4: Bagdad

■ À Bagdad, le patriotisme l'emporte sur la haine du dictateur.....B-5



Bill Clinton s'est recueilli hier sur la tombe de John Kennedy au cimetière d'Arlington.

ALICE AU PAYS DES ENFANTS

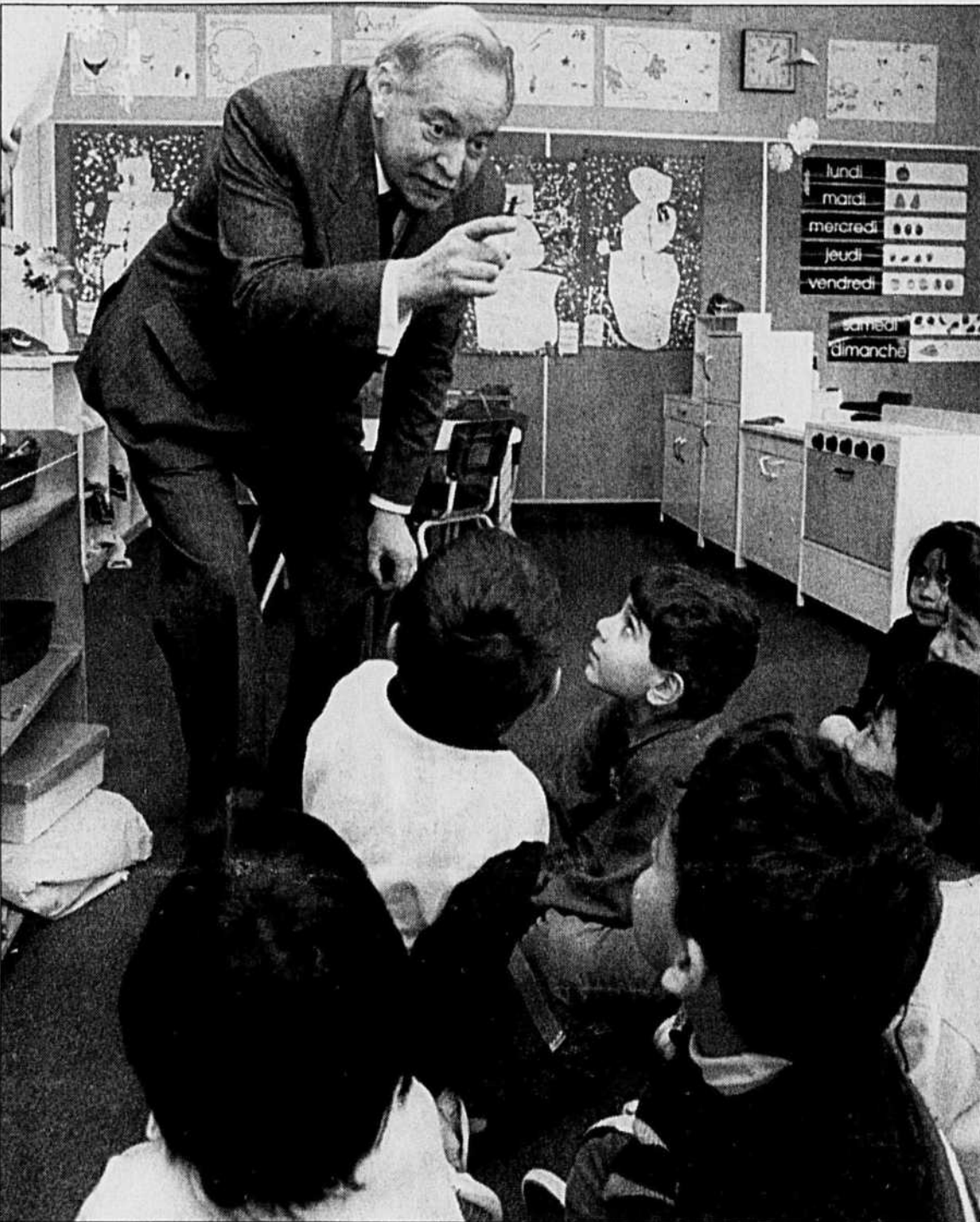


PHOTO JACQUES GRENIER

«Savez-vous qui est Jacques Parizeau?», a demandé la maîtresse. «Oui, a répondu fièrement un petit bonhomme. C'est lui!» Jacques Parizeau a éclaté de rire avant de justifier sa présence aux bambins de cinq ans de la nouvelle école primaire Alice-Parizeau, au nord de Montréal: il était venu inaugurer l'établissement nommé en l'honneur de sa défunte épouse. Fréquentée par des allophones à 89%, l'école a voulu se donner un nom symbolique et les enfants ont été invités par M. Parizeau à fixer ici leurs racines tout en restant fiers de leurs différences.

Le pilotage à vue de Clinton

Faute d'avoir défini une approche globale face à la multitude de crises nées de l'effondrement de l'«ordre» ancien, les démocrates ont choisi la continuité

Alain Frachon

Le Monde

WASHINGTON — Continuité: tel est le leitmotiv politique des démocrates pour aborder les «points chauds» de l'actualité étrangère dont ils vont hériter aujourd'hui. Le président élu, M. Bill Clinton, l'a abondamment laissé entendre en s'adressant, lundi, aux deux cents ambassadeurs en poste à Washington qu'il recevait à l'université jésuite de Georgetown, où il étudia les relations internationales.

Si M. Clinton avait un moment pensé qu'il pourrait se consacrer prioritairement à la situation intérieure, avec l'intensité, disait-il, d'un «rayon laser», le conflit en cours avec l'Irak l'aura rappelé à la réalité: les États-Unis sont engagés dans une série de points chauds, dont le nouveau président aura à traiter dès son entrée à la Maison-Blanche, aujourd'hui à midi.

Qu'il s'agisse de conflits hérités du passé ou des turbulences de l'après-Guerre froide, les démocrates entendent continuer les politiques engagées par l'administration Bush.

Cela veut dire qu'eux aussi feront souvent du «pilotage à vue», faute d'avoir, volontairement ou non, défini une approche globale face à la multitude de crises régionales nées de l'effondrement de l'«ordre» ancien.

• IRAK — C'est vrai dans le conflit le plus chaud, le plus immédiat, cette interminable bataille entre l'Irak et les Occidentaux: le premier entend secouer le statut de souveraineté limitée qui lui est imposé; les seconds, faute de politique de rechange, s'en tiennent à sa stricte application.

M. Clinton a enjoint aux ambassadeurs de rapporter à leurs gouvernements respectifs que l'administration démocrate aurait le même comportement face à M. Saddam Hussein que les républicains.

Autrement dit, si le président irakien cherche toujours à ébranler le carcan des réso-

Voir page A-4: Clinton

Rosemère: les profs devront utiliser le français

Pierre O'Neill

L'OFFICE de la langue française tranche un autre litige linguistico-scolaire: les communications administratives à l'école secondaire de Rosemère «doivent toujours être en français».

Signé par le chef du service de la francisation de la PME et de l'administration, M. Laurent Bélisle, l'avis donne raison à un professeur du département de français de l'école de Rosemère, M. André Gateff, qui avait porté plainte auprès de l'Office, parce que la direction de cette institution scolaire refusait d'utiliser le français dans ses communications écrites avec le personnel.

Dans un premier temps, le 22 octobre, le professeur Gateff a eu avec le directeur général de la Commission scolaire Laurenval, M. Scott Conrod, un entretien qui n'a pas donné les résultats escomptés. Dans

Voir page A-4: Rosemère

MAIN-D'OEUVRE

Le Canada anglais derrière Bourbeau

TORONTO (PC) — Le ministre québécois de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, M. André Bourbeau, a l'appui de ses homologues provinciaux dans sa requête de rapatriement des pouvoirs d'Ottawa en matière de main-d'œuvre.

La province la plus importante du pays — l'Ontario — a fait savoir hier au terme d'une conférence interprovinciale à Toronto qu'elle n'avait «pas de problème» à ce que Québec obtienne un rapatriement des pouvoirs administratifs d'Ottawa en matière de main-d'œuvre, du moment qu'on respectait les «normes nationales» déterminées pour l'ensemble du Canada.

L'Alberta, quant à elle, a signalé qu'elle était intéressée à un rapatriement similaire, quoique sous une forme moins avancée.

Mais, encore une fois, le ministre fédéral responsable, M. Bernard Valcourt, a opposé une fin de non-recevoir au Québec, même si cette requête représentait moins que ce que l'entente constitutionnelle de Charlottetown accordait au Québec.

A leur sortie de la conférence in-

Voir page A-4: Main-d'oeuvre

■ Le taux d'escompte chute à 6,76%
- Voir page A-7

“LA SIMPLICITÉ DE LA DISTINCTION”

...Françoise Kayler

SOCIÉTÉ café, 1415, rue de la Montagne, 987-8168, restaurant de l'HÔTEL VOGUE, Les Hôtels Senneville
Mentionnez cette annonce au Maître-d'Hôtel et recevez une surprise SOCIÉTÉ café!

Un groupe environnemental de la première heure en difficultés

Louis-Gilles Francoeur

L'ASSOCIATION québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) est au bord de la faillite financière. Sa direction n'est pas sûre de pouvoir continuer le travail entrepris dans les années 70 sans une aide financière extraordinaire, que ni de Québec, ni Ottawa ne semblent vouloir lui accorder même si ces deux gouvernements ont gagné la bataille des pluies acides en partie grâce aux efforts de cet allié québécois.

Trois raisons, soit deux d'ordre économique et une d'ordre politique, expliquent cette déconfiture de ce groupe environnemental de la première heure, selon son président, M. André Bélisle.

Les contributions de Québec, a-t-il expliqué, sont passées de 74 000\$ en 89-90, à 30 000\$ l'année suivante, à 44 000\$ en 91-92 et à seulement 21 000\$ l'an dernier. Aux dernières nouvelles, l'AQLPA allait recevoir aux alentours de 17 000\$ au cours de la prochaine année. Au cours de la même époque, l'aide fédérale s'est maintenue entre 111 000\$ et 90 000\$.

Le groupe a généré lui-même des revenus de 66 000\$, 70 000\$ et 110 000\$ au cours des trois dernières années.

M. Bélisle attribue l'assèchement de la source provinciale à un « boycott » causé, à son avis, par « l'engagement de l'AQLPA dans le dossier de l'énergie ». Il y a deux ans, le groupe devenait responsable du secrétariat de la nouvelle Coalition québécoise pour un débat sur l'énergie. C'est à ce

titre qu'il s'engageait, l'an dernier, dans l'organisation d'un important concert-bénéfice au profit de la coalition, ce qui lui a attiré une dette surprise de 70 000\$.

Trois jours avant le fameux concert, la section américaine de Greenpeace publiait dans le New York Times une annonce qui devait s'avérer aussi dévastatrice pour la crédibilité de ses auteurs que pour ceux qui militaient, ici au Québec, pour un débat public sur la question. Commanditaires et artistes ont commencé à se défilier. Le public ne fut pas au rendez-vous: seulement 1000 des 4000 billets furent vendus.

Les Cris ont finalement absorbé une part de 20 000\$ du déficit. La section québécoise de Greenpeace, qui était aussi un pilier du concert, a refusé d'absorber une part. Selon M. Bélisle, « Toronto ne se sentait pas lié par les décisions prises aux États-Unis et a refusé d'aider Montréal à payer une part. » Finalement, « en grattant les fonds de tiroirs », ajoute M. Bélisle, l'essentiel de la dette a pu être remboursée. Mais l'AQLPA commence l'année sans un sous et pourrait bien devoir se mettre sur la glace ou déclarer forfait.

À Québec, on jugeait « déplorable » la situation de l'AQLPA mais on niait qu'il y ait pu y avoir un lien avec son engagement dans le dossier de l'énergie. Selon Mme Sylvie Marier, l'attachée de presse du ministre de l'Environnement, M. Pierre Paradis, « On ne veut pas encourager la bureaucratie dans les groupes environnementaux », ce qui explique pourquoi Québec a mis fin aux subventions de soutien au profit de projets précis.

Libéraux et néo-démocrates deviennent les apôtres du vote libre aux Communes

Chantal Hébert

de notre bureau d'Ottawa

AVANT-GOÛT de la prochaine campagne électorale fédérale, libéraux et néo-démocrates se sont livrés hier à une véritable surenchère, promettant tour à tour de rendre plus démocratique le système politique canadien.

Le chef libéral Jean Chrétien, dans un premier temps, a dévoilé une vingtaine d'intentions destinées à rendre plus transparent le système parlementaire.

Le critique néo-démocrate Lorne Nystrom a immédiatement pris sa relève pour démontrer comment son parti en ferait encore davantage.

Jean Chrétien promet entre autres qu'un gouvernement qu'il dirigerait instaurerait davantage de votes libres. Il permettrait également à des comités au sein desquels tous les partis sont représentés d'élaborer des lois de A à Z.

Le chef libéral a cependant prévenu que les projets de loi ainsi élaborés, tout comme les votes libres qu'il autoriserait seraient généralement réservés à des sujets périphériques.

Par exemple, s'il était premier ministre à la place de Brian Mulroney aujourd'hui, Jean Chrétien explique qu'il ne permettrait pas à ses députés de voter contre les réformes controversées au régime d'assurance-chômage qui seront

débatues sous peu, parce qu'elles ont des conséquences sur les plans budgétaires d'Ottawa. Au moins deux députés conservateurs du Québec ont l'intention de prendre la liberté de voter contre ce projet de leur gouvernement.

Prenant à son tour le micro, le critique néo-démocrate Lorne Nystrom a immédiatement dénoncé comme « timide » le programme libéral. Il a de surcroît accusé les libéraux d'avoir emprunté des suggestions de réformes à tout un chacun y compris au NDP qui a produit un document sur le même sujet il y a deux ans. Un gouvernement néo-démocrate, a-t-il ajouté, renoncera à la prérogative de nommer unilatéralement des centaines de membres de commissions et d'organismes paragouvernementaux.

Mais, pour l'essentiel, comme les libéraux, les néo-démocrates sont devenus des



PHOTO PRESSE CANADIENNE
Jean Chrétien promet qu'un gouvernement libéral instaurerait davantage de votes libres.

convertis à la notion de votes libres au Parlement.

Tout indique qu'au cours de la prochaine campagne, le Parti conservateur prônera également l'idée que les députés soient plus souvent libres de voter selon leur propre conscience plutôt qu'en fonction des impératifs de leur parti ou du gouvernement.

La ruée actuelle aux votes libres s'explique du fait que le Parti réformiste de Preston Manning qui l'a lancée s'est fait beaucoup de capital politique avec cette idée.

Sur papier, le projet consiste à donner aux Canadiens un rôle plus direct dans l'exercice de la démocratie parlementaire.

Ironiquement, c'est un objectif que contredisent les réalités historiques. Au cours des dernières années, les rares votes libres n'ont en effet pas produit de résultats qui correspondent aux volontés de l'opinion publique.

En 1987, la Chambre des communes s'est ainsi prononcée par vote libre sur la peine de mort. Alors que la majorité de la population souhaitait son rétablissement, les députés ont aisément confirmé son abolition.

L'été suivant, en 1988, la Chambre des communes est passée à quelques votes de se prononcer, toujours par vote libre, en faveur d'une interdiction à peu près complète du recours à l'avortement, une prise de position qui serait également allée à l'encontre de l'opinion d'une majorité de Canadiens...

DES MESURES QUI VISENT DES MILLIERS DE PRODUITS DE TOUS LES JOURS

Afin de vous aider à boucler votre budget, semaine après semaine, des réductions longue durée touchent des produits comme les jus, les céréales, le pain, le beurre, les papiers-mouchoirs, les pâtes alimentaires, le sucre, les oeufs et des milliers d'autres produits de tous les jours.

METRO
PROFESSION: EPICIER



EN BREF

Singer: un régime de retraite «très bas de gamme»

SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU (PC) — Une experte en régime de retraite a déclaré hier au juge Guy Arsenault de la Cour supérieure que s'il attribuait à la compagnie Singer, plutôt qu'aux 600 ex-employés, le surplus d'environ 17 millions\$ qui se trouve dans la caisse du régime de retraite, la part totale versée par les employés ne serait plus de 62 pour cent mais passerait à 86,4 pour cent. L'actuaire Line Courchesne a en outre affirmé que de toute sa carrière elle n'avait jamais vu un régime «très bas de gamme» comme celui en vigueur à l'usine Singer de Saint-Jean-sur-Richelieu, usine qui a fermé ses portes en mars 1986.

Retournez à l'envoyeur !

WASHINGTON (AP) — Les fans d'Elvis Presley ont imaginé une nouvelle

trouville pour alimenter leur passion. Ils envoient des lettres,



avec le nouveau timbre représentant le «King», à des adresses qui n'existent pas, avec leur adresse au dos de la lettre. Bien sûr les postes américaines leur renvoient la lettre, avec l'inscription *Return to Sender* (Retour à l'envoyeur), qui est le titre d'une des chansons les plus populaires d'Elvis Presley.

Un nouveau Tchernobyl possible en Ontario?

(D'après PC) Une étude commandée à un chercheur du Institute for Resource and Security Studies de Cambridge (Mass.), le Dr Gordon Thompson, par des groupes environnementaux ontariens, dont Greenpeace, soutient que le risque d'un accident nucléaire majeur dans cette province est égal à celui de Tchernobyl, soit une chance sur 17. Hydro-Ontario, qui a dénoncé «l'irresponsabilité» de cette étude, produit plus de la moitié de son électricité par la filière nucléaire. Le Québec se trouve dans le sens des vents dominants par rapport à la plupart de ces centrales nucléaires. L'étude estime que plus de 200 000 ontariens pourraient perdre la vie et autant y attraper un cancer advenant un accident majeur à l'une des trois importantes centrales construites autour de Toronto, selon cette étude qui a coûté 120 000\$. La coalition environnementale estime que son étude met fin au «mythe» de la sécurité des réacteurs Candu.

Haiti: le Canada ne compte pas lever les sanctions

OTTAWA (PC) — Il faudra que la situation politique haïtienne s'améliore nettement avant que le Canada accepte de lever les sanctions économiques imposées contre Haïti, a fait savoir hier le ministre des Affaires extérieures Barbara McDougall. «Le Canada voudrait voir des progrès tangibles, de vrais progrès, avant d'appuyer une quelconque levée des sanctions par l'OEA. Nous demeurons très fermes à ce sujet», a-t-elle déclaré après sa rencontre avec l'envoyé des Nations unies et de l'Organisation des États américains en Haïti, M. Dante Caputo. Elle a ajouté qu'elle faisait pression sur les alliés européens du Canada pour qu'ils maintiennent eux aussi les sanctions économiques et l'isolement diplomatique d'Haïti. Si rien ne change, elle croit que des sanctions encore plus strictes devraient être envisagées.

Les terrains Angus ne présentent pas de risques importants pour la santé publique

(P.C.) - LES TERRAINS contaminés des habitations Angus ne présentent pas, dans l'ensemble, de risques importants pour la santé publique.

Voilà du moins ce qu'affirme le Département de santé communautaire Maisonnette-Rosemont (DSC) dans un avis de santé publique émis hier.

L'avis a été réalisé à la demande du ministère de l'Environnement, à partir d'études de caractérisation effectuées par le même ministère et la Ville de Montréal.

La zone visée par les diverses études est délimitée par le quadrilatère formé par les boulevards Saint-Michel et Saint-Joseph, les rues Bourbonnière et Rachel, ainsi que la place Henri-Valade.

La majorité des échantillons ne présentent pas de contamination. Les échantillons prélevés autour

des deux terrains vacants contaminés de la Société des terrains Angus (SOTAN) révèlent toutefois qu'une portion de terrain située entre la rue Chambly et la clôture qui ceinture le terrain est contaminée.

Le DSC recommande que cette portion soit rendue inaccessible. La Ville de Montréal s'engage à effectuer les correctifs nécessaires sur les terrains qui lui appartiennent. La bordure de rue qui longe le terrain vacant à l'angle des rues Chambly et Mont-Royal sera recouverte de gazon. Le DSC estime que cela éliminerait tout risque potentiel pour la santé des passants.

«Les études n'ont cependant détecté aucune trace de contamination dans les poussières de rues de ce quartier», note le DSC.

Le DSC recommande par ailleurs que le secteur nord du parc J.-Ar-

thur-Champagne, sur lequel on trouve une contamination en surface par le plomb, soit réaménagé.

La Ville de Montréal recouvrira cette butte dès le printemps prochain, en y ajoutant une couche suffisante de terre arable et un recouvrement gazonné.

Les études ont démontré que les autres buttes et aires du parc s'avèrent sans danger pour les usagers.

Dans la zone résidentielle de la rue Chambly, au nord de la rue Mont-Royal, les études révèlent la présence de plomb, de cuivre et de zinc à une profondeur de cinq à dix centimètres.

Puisque ces sols demeurent inaccessibles dans la situation actuelle, les risques pour la santé sont réduits.

Par contre, soulignent les experts du DSC, «une modification des sols qui les rendrait accessibles

pourrait représenter un risque potentiel pour les enfants qui portent à leur bouche des objets non comestibles».

Le DSC recommande donc que les résidents du secteur en soient informés. Dans le même esprit, le ministère de l'Environnement demande aux résidents du secteur de l'aviser de toute excavation lors de travaux paysagers ou autres. Ainsi prévenu, le ministère recommandera un mode approprié de disposition des sols. Tous les citoyens touchés seront informés par écrit au cours des prochaines semaines.

Des quatre échantillons prélevés à l'ouest du boulevard Saint-Michel, un seul présente une concentration de plomb supérieure au critère acceptable. Le DSC est d'avis que «les risques pour la santé restent faibles puisque les enfants de 0 à 6 ans ont peu accès à ces sites».

Tout apprendre sur bébé... grâce à une vidéocassette

Paul Cauchon

TOUT apprendre sur son bébé à l'aide de son magnéscope, il fallait y penser. À l'ère de la télévision interactive rien de mieux que l'arrêt sur image et le *fast forward* pour apprendre comment changer une couche, prendre la température, donner la potée sans éclabousser la moitié du mur et comment distinguer un cri d'amour d'un rot de digestion. On peut aussi brancher le magnéto sur la chaîne stéréo pour de meilleurs effets...

Une nouvelle compagnie de production, Cérés, vient de lancer la collection Vidéo Parents, dont le premier titre, *Les six premiers mois de la vie* est diffusé cette semaine. Le projet est officiellement approuvé par l'Association des pédiatres du Québec et l'Association des gynécologues obstétriciens, et il est placé sous la responsabilité pédagogique du docteur Jean-François Chicoine, un praticien de l'Hôpital Sainte-Justine bien connu du public, entre autres pour l'animation du magazine télévisé *Comment ça va*. Une équipe de médecins et d'infirmières de Sainte-Justine a d'ailleurs agi comme conseillère médicale à la réalisation.

Vidéo Parents se présente donc comme une série de cassettes pédagogiques centrées sur le développement de l'enfant, afin de permettre aux parents de trouver réponse à leurs questions bien assis devant leur téléviseur.

La première cassette présente en un langage simple et clair la plupart des questions qui se posent pendant les six premiers mois du bébé: comment le nourrir; est-il en bonne santé; comment le laver; comment sortir dans le monde sans avoir l'air trop fou; ses jeux préférés; etc. La cassette, d'une durée de 52 minutes, est divisée en une dizaine de blocs thématiques bien identifiés.

Les producteurs mettront bientôt sur le marché cinq autres titres de



La vidéocassette *Les six premiers mois de la vie*.

Vidéo Parents, l'un portant sur la préparation du couple à l'arrivée de l'enfant, les autres traçant l'évolution de l'enfant jusqu'à la puberté. À plus long terme une série supplémentaire de cassettes porteront sur d'autres sujets, tels le développement moteur de l'enfant ou encore la prévention des maladies.

Pour le Dr Chicoine cette production correspond à un «service à la communauté»: «La diffusion d'une information scientifique doit être en même temps chaleureuse sur le plan humain», dit-il, alors que le producteur Jean-Claude Grunler précise que le livre n'est plus le seul maître après Dieu lorsqu'il s'agit de se procurer des renseignements indispensables, rapidement, et sans formation particulière.

Une partie des revenus de la vente de la vidéocassette seront versés à la Fondation de l'Hôpital Sainte-Justine et à l'organisme Enfants-Soleil. La cassette est en vente au coût de 24,95 \$ dans les boutiques des hôpitaux, les pharmacies, les supermarchés, quelques grandes surfaces comme Club Price... mais pas nécessairement au rayon des bébés.

Floride: les «grenouilles» coassent leur indignation

Marie Tison

de la Presse Canadienne

DES REPRÉSENTANTS du monde des affaires, des administrations locales et de la communauté québécoise du sud de la Floride se sont mobilisés hier pour protester contre un article insultant à l'endroit des Québécois.

Ils ont invité la population à boycotter le quotidien *Sun Sentinel* de Fort Lauderdale, le propriétaire de l'hebdomadaire XS, une publication qui a fait paraître récemment un reportage sur les vacanciers québécois intitulé «Ribbit, Ribbit. Ils ont repris leurs coassements; les grenouilles sont de retour».

Ils ont demandé aux Québécois et aux Floridiens de ne pas acheter le quotidien samedi prochain. Ils ont annoncé la tenue d'une manifestation devant les bureaux du *Sun Sentinel* vendredi matin, et ont demandé aux employés du journal de ne pas se présenter au travail ce jour-là.

C'est au cours d'une conférence de presse organisée hier au Hollywood Beach Resort que les directeurs exécutifs des Chambres de commerce de Hollywood et de Hallandale, le maire adjoint de Hollywood Guy Roper, l'ancien hockeyeur québécois Rosaire Paiement, le directeur du marketing du mensuel *Le Soleil de la Floride* Barry Sacharow, un représentant de la communauté noire de la Floride et le député québécois Vincent Della Noce ont protesté contre l'article de XS, écrit par le journaliste Andrew Itkoff.

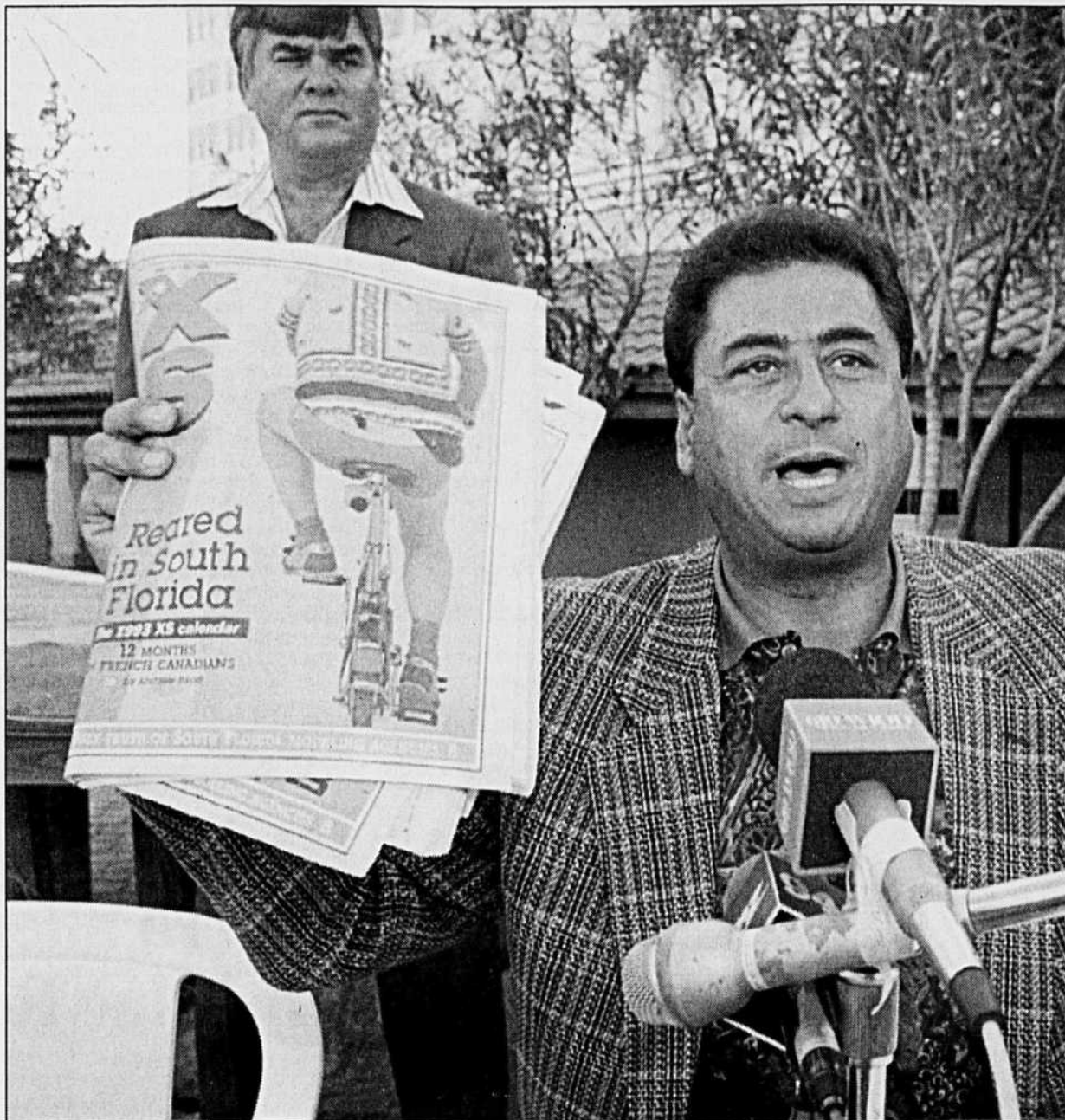
Une représentante de la délégation du Québec à Atlanta a également assisté à la conférence, alors que le chef du Parti Egalité à l'Assemblée nationale, Robert Libman, et le Congrès juif canadien ont fait part de leur appui par écrit.

«C'est un appui de tout le monde contre le racisme», a commenté M. Jean Laurac, l'éditeur du *Soleil de la Floride*. Même si un amendement constitutionnel permet la liberté de la presse aux États-Unis, un journal sérieux comme le *Sun Sentinel* devrait donner à une publication qui lui appartient la directive de ne pas se livrer à des excès raciaux.

C'est la deuxième fois en autant d'années que XS, une petite publication qui tire à 40 000 exemplaires, s'attaque aux Québécois. Comme l'année dernière, l'hebdomadaire s'en prend aux rondeurs des vacanciers, aux maigres pourboires qu'ils laisseraient, à leur façon de conduire et de s'habiller.

Cette fois-ci, XS offrait en plus un calendrier comportant 12 photos de Québécois bien en chair.

Cette récidive a mis en colère la directrice de la Chambre de commerce de Hollywood, Mme Nikki Grossman.



Le député Vincent Della Noce montre des exemplaires de l'hebdomadaire XS, qui a publié des articles insultants pour les Québécois.

«Ils n'ont pas eu le résultat qu'ils espéraient l'année dernière, ils ont décidé d'essayer une nouvelle fois», a-t-elle déclaré au cours d'une entrevue téléphonique.

Elle a affirmé qu'elle aurait bien voulu ne pas accorder autant d'importance à cette petite publication, mais la réaction des Canadiens l'a inquiétée.

«Nous voulons que les Canadiens sachent que les propos d'un journaliste ne représentent pas l'opinion de la communauté de Hollywood», a-t-elle déclaré.

Elle a affirmé que les relations entre les résidents de Hollywood et les visiteurs étaient des plus chaleureuses, et elle a fait remarquer que la communauté dépendait des milliers de dollars chaque année pour attirer les Canadiens sur ses plages.

«Les Canadiens sont des visiteurs loyaux depuis des années, a-

t-elle déclaré. Nous ne voulons pas faire quoi que ce soit qui puisse nuire à cette relation.»

Le député conservateur de Laval-Est Vincent Della Noce, également secrétaire parlementaire du secrétaire d'État du Canada et du ministre du Multiculturalisme et de la Citoyenneté, a aussi jugé nécessaire de dénoncer l'article de XS cette année.

M. Della Noce, qui s'était déplacé à titre personnel et qui ne parlait pas au nom du gouvernement canadien, a affirmé que cet article, que l'hebdomadaire présentait comme humoristique, avait offensé et humilié les Québécois.

«La blague a assez duré, a-t-il lancé. Plus ce genre de choses rouille, plus les gens se fâchent, plus il y a des chances pour qu'elles entraînent de la violence.»

Mme Françoise Cloutier, de la délégation du Québec à Atlanta, a

distribué aux nombreux journalistes américains présents hier une série de données sur les relations entre le Québec et la Floride. Environ 900 000 Québécois visitent la Floride chaque année, et y dépensent environ 1,4 milliard \$ en biens et services locaux.

Le directeur de la délégation, M. Charles-Robert Dionne, a indiqué au cours d'une entrevue téléphonique qu'il avait écrit au propriétaire du *Sun Sentinel*, M. Thomas O'Donnell, pour déplorer le contenu et le ton de l'article de XS, qu'il juge irrespectueux et de très mauvais goût.

Dans sa lettre, il dit espérer que les journalistes qui sont sous la responsabilité de M. O'Donnell acquièrent une vision plus positive du Québec.

Dans ce but, il a invité le propriétaire du *Sun Sentinel* à visiter la province.

La situation des locataires ne serait pas aussi rose qu'on le croit

Jean Dion

LE NOMBRE record de logements vides au Québec ne devrait pas amener les locataires à penser qu'ils bénéficient pour autant de loyers avantageux, soutient le Regroupement des Comités logement et Associations de locataires du Québec.

Au moment où les propriétaires prédisent une hausse maximale des loyers de l'ordre de 2,5% en 1992, le Regroupement va plus loin et incite les locataires à refuser toute hausse supérieure à 1% pour les logements non chauffés et à 2% pour les logements chauffés.

Selon la porte-parole du Regroupement, Claude Bégin, «la situation des locataires est loin d'être aussi rose qu'un certain discours médiatique voudrait nous le faire croire. La plupart des locataires risquent fort de ne pouvoir tirer parti des soi-disant avantages de la situation

actuelle. Cette année encore, beaucoup de locataires feront face à des augmentations démesurées, particulièrement pour les loyers les plus bas.»

À l'appui de ses dires, Mme Bégin a rappelé hier que les listes d'attente de logement dans les HLM, de même que le nombre d'itinérants, avaient atteint des sommets records. «Ceci démontre que la principale cause de l'affaissement de la demande de logements neufs vient du coût trop élevé de ces logements pour des Québécois de plus en plus pauvres.»

Elle a ajouté que les propriétaires avaient «abusé» d'une situation leur étant profitable «en haussant sans scrupules les loyers ces dernières années». Selon Mme Bégin, le coût des loyers a augmenté de 62% au Québec entre 1981 et 1986.

Pour le Regroupement, une hausse annuelle de loyer de 2%, même en cette époque de taux de vacance élevé, constitue un maximum absolu.

Le projet de loi sur la protection des renseignements personnels rendrait la vie difficile aux consommateurs

Danny Vear

LA VIE des consommateurs pourrait se compliquer considérablement si le projet de loi sur la protection des renseignements personnels que Québec a déposé en décembre dernier était adopté sans modifications.

Trop sévères, les mécanismes prévus de protection des renseignements personnels rendraient difficiles de simples transactions et pourraient retarder de cinq à sept jours l'octroi de prêts bancaires.

Telle est l'opinion qu'a émise le président et chef de la direction d'Equifax Canada, Jean-Claude Chartrand, en marge d'une conférence de presse où il dévoilait les résultats d'un sondage pancanadien sur les consommateurs et la protection de leur vie privée.

«Nous avons des réserves à l'endroit du projet de loi 68», explique M. Chartrand. Equifax pratique le commerce des renseignements personnels, prépare des rapports de crédit aux institutions bancaires qui lui en font la demande et détient des informations sur environ 15 millions de Canadiens.

Avec son sondage, réalisé auprès de 1054 Canadiens, Equifax affir-

me entamer un virage vers les consommateurs dans le but de répondre à leurs préoccupations légitimes face à leur vie privée.

L'entreprise compte présenter les résultats de son sondage devant la commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi 68, à Québec, en février prochain. Avec ce sondage, elle prépare son combat contre certaines dispositions du projet de loi du ministre des Communications, Lawrence Cannon.

C'est que le projet de loi 68 - généralement bien accueilli - la touche directement. En vertu du projet de loi, les agences de renseignements telles que Equifax, devront suivre des règles particulières. Elles devront s'inscrire à la Commission d'accès à l'information et informer le public de leurs activités. Une fois l'an, elles devront informer les gens des règles de consultation et de rectification des dossiers qu'elles ont en leur possession. Le projet de loi rendra notamment plus difficile la communication des renseignements personnels pour les bureaux de crédit, tels que Equifax.

En ce moment, Equifax étudie le projet de loi 68. Son président n'a pas voulu révéler les arguments

qu'il compte utiliser devant la commission parlementaire chargée de l'étudier en février prochain. Il affirme toutefois que le système de vérification des dossiers de crédit pourrait devenir trop rigide dans la version actuelle du projet de loi.

Equifax, sondage en mains, veut démontrer que les consommateurs veulent plus de souplesse de la part de Québec.

Selon ce sondage, près de trois Canadiens sur quatre expriment de fortes préoccupations face aux menaces d'atteinte au droit à la vie privée. Environ six personnes sur dix croient qu'elles ont perdu tout contrôle sur les renseignements qui les concernent et voudraient que la protection de la vie privée devienne un droit fondamental garanti par la Charte des droits. Reflet du débat qui se déroule au Québec sur cette question, trois Québécois sur quatre aimeraient que la protection de la vie privée soit un droit clairement garanti par la Charte.

Préoccupés par la protection des renseignements touchant leur vie privée, les consommateurs adopteraient un comportement «pragmatiste» lorsque vient le temps d'obtenir un prêt, commente le professeur Alan Westin dans son rapport

de sondage. Ainsi, la plupart des Canadiens consentiraient à ce que les renseignements personnels pertinents soient utilisés dans certaines situations: 84% d'entre eux croient qu'il est pertinent de fournir des informations personnelles dans le but d'aider une banque à prendre une décision lors d'une demande de prêt. «Cela indique que les consommateurs aimeraient qu'on leur laisse le choix de donner ou non les informations qui les concernent», croit M. Chartrand.

Une fois examinée puis adoptée, la nouvelle loi devra établir le fragile équilibre entre les besoins en information des institutions financières et les droits au respect de la vie privée des consommateurs, explique le président d'Equifax. «Si la loi n'établit pas cet équilibre, Québec aura raté son coup», dit le président.

Les résultats de son sondage révèlent que les citoyens sont peu informés sur la façon dont fonctionnent les bureaux de crédit tels que Equifax. Seuls 11% d'entre eux affirment connaître très bien leur fonctionnement.

Le président d'Equifax ne croit pas que cette ignorance des Canadiens vienne invalider les résultats du sondage.

LE DEVOIR

DIRECTRICE OU DIRECTEUR DE LA PUBLICITÉ

Le quotidien LE DEVOIR est à la recherche d'une directrice ou d'un directeur pour son service de la publicité.

Sous la responsabilité du directeur délégué à l'administration et dans le cadre des politiques et objectifs adoptés, le directeur ou la directrice de la publicité dirigera une équipe de représentants publicitaires et devra notamment préparer les budgets des services qui sont sous sa responsabilité et en superviser l'application, élaborer et mettre en oeuvre des stratégies et des programmes de ventes publicitaires et d'annonces classées, collaborer avec la directrice du marketing et du service à la clientèle à la gestion du programme des dons et commandites de l'entreprise.

La personne recherchée possède une solide expérience dans la direction d'un service de ventes publicitaires, si possible au sein de médias importants, est très dynamique, autonome et capable de travailler en équipe. Il ou elle détient un diplôme universitaire dans une discipline appropriée et démontre une maîtrise du français écrit et parlé, de même qu'une connaissance d'usage de l'anglais.

La rémunération sera déterminée en fonction de l'expérience.

Pour poser votre candidature, vous devez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 22 janvier 1993 à l'adresse suivante:

LE DEVOIR
Le directeur délégué à l'administration
2050, rue de Bleury
9e étage
Montréal (Québec)
H3A 3M9

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Clinton

lutions des Nations unies, les États-Unis continueront à avoir recours aux armes.

Après avoir clairement laissé entendre, dans un entretien accordé la semaine dernière au *New York Times*, qu'il était disposé à «normaliser» les relations avec M. Saddam Hussein dès lors que l'Irak se conformerait aux résolutions de l'ONU, M. Clinton a fait marche arrière, à grande vitesse.

Ses propos au *New York Times* ont été mal interprétés, a expliqué son entourage, façon polie de dire que M. Clinton avait commis une grosse gaffe. «Il n'y aura pas de différence fondamentale entre les deux administrations, a souligné, à la télévision, le vice-président Albert Gore; nous aurons des ennuis avec l'Irak aussi longtemps que M. Saddam Hussein et son régime seront au pouvoir.»

M. Gore observe que les États-Unis se sont fourvoyés en pensant, au lendemain de la guerre, que les pressions économiques, politiques et militaires inciteraient l'état-major irakien à renverser M. Saddam Hussein. Mais, pour autant, il ne suggère pas de politique de rechange: «Je pense que continuer à insister sur l'obéissance complète (aux résolutions de l'ONU) nous donnera une meilleure chance de changer le comportement de Saddam», a indiqué le vice-président.

En somme, la politique suivie jusqu'à présent n'a guère été couronnée de succès, disent les démocrates, mais on ne fera pas autre chose... même si ce comportement est de plus en plus violemment condamné par les alliés arabes des États-Unis, ouvertement critiqué par les Russes et un nombre croissant de pays à l'ONU. C'est une attitude qui pourrait ne pas être sans répercussions — négatives — sur l'avenir des pourparlers israélo-arabes mis en route par l'administration Bush.

Ceux-ci devraient reprendre en février à Washington. Mais ils sont aujourd'hui au point mort, à la fois pour des raisons de fond et parce que les Palestiniens des territoires occupés entendent ne plus y participer afin de protester contre le banissement de 400 d'entre eux par le gouvernement de M. Itzhak Rabin. Il faudra beaucoup d'efforts de la part de l'administration démocrate, déjà jugée très pro-israélienne pour ramener les Palestiniens à la table de négociations. Le premier voyage du nouveau secrétaire d'Etat, M. Warren Christopher, devrait être au Proche-Orient.

• Russie — C'est un «point chaud» parce que les Russes vont prioritairement demander à l'administration Clinton, pour preuve de ses bonnes dispositions, un report de paiement de leurs dettes. M. Clinton s'est déjà entretenu à plusieurs reprises avec le président Boris Eltsine: il lui a réaffirmé son soutien à l'heure de difficiles batailles politiques à Moscou. Le nou-

veau président américain est convaincu de la nécessité d'accroître l'aide accordée à la Russie, mais reconnaît que les contraintes budgétaires rendent sa marge d'intervention très étroite.

Il hérite de la percée considérable réalisée par M. Bush en matière de désarmement nucléaire avec les traités START I et 2. Mais il n'ignore pas que ces documents ne se traduiront dans les faits que si les États-Unis, là encore, accordent une aide supplémentaire à la Russie, mais surtout aux trois autres Républiques nucléaires (Biélorus, Kazakhstan et Ukraine), les plus réticentes à se défaire, sans contrepartie, des missiles hérités de l'URSS.

Les républicains avaient adopté une attitude extrêmement dogmatique dans leurs relations avec la Russie et les autres Républiques: l'aide américaine — et occidentale — devait être conditionnée au passage immédiat, sans étapes ni transition, à l'économie de marché la plus transparente dans l'ancienne URSS (c'est le thème du fameux discours de Princeton, prononcé l'an passé par M. James Baker, alors secrétaire d'Etat). Les démocrates devraient être idéologiquement plus souples, ou plus tolérants, au moment où le nouveau premier ministre russe, M. Viktor Tchernomyrdine, s'éloigne de certaines des réformes demandées par le FMI.

• Bosnie-Herzégovine — Sur ce dossier, M. Clinton a publiquement pris ses distances à l'égard de la ligne suivie par l'administration républicaine: il veut faire plus pour faire cesser la politique d'agression menée par les Serbes.

«Sans envisager l'envoi massif de troupes sur le terrain, il doit bien y avoir des choses que l'on peut faire militairement pour changer la dynamique en cours, disait-il au *New York Times*; je n'entends écarter aucune de ces possibilités.»

Il hérite d'une situation diplomatique-militaire complexe. D'un côté, les Occidentaux brandissent auprès des Serbes de Bosnie la menace d'une résolution instaurant une zone d'exclusion aérienne s'ils n'acceptent pas le plan de paix mis sur la table à la conférence de Genève; dans leurs pressions sur les milices serbes de Bosnie, les Occidentaux paraissent appuyés par le gouvernement de la République de Serbie, celui de M. Slobodan Milosevic (qui parraîne lesdites milices).

De l'autre, le président Clinton devrait s'estimer lié par l'engagement pris par M. Bush d'utiliser la force contre cette même Serbie si M. Milosevic étend la politique de «purification ethnique» à la province du Kosovo peuplée à 90 % de musulmans d'origine albanaise.

• Somalie — L'équipe Clinton ne se faisait guère d'illusions: contrairement à ce que l'administration Bush avait, un moment, laissé entendre, les soldats américains dépêchés en Somalie pour protéger l'acheminement de l'aide alimentaire ne seront évidemment pas de retour d'ici à la fin de janvier.

Si 1800 d'entre eux ont, symboliquement, commencé à être rapatriés cette semaine, il en reste 25 000 sur place, et c'est à l'administration démocrate qu'il reviendra de prendre l'impossible décision de déclarer, un jour, leur mission ache-

vée. Une bonne partie de cette mission a été accomplie: par bateaux et par avions, l'aide arrive et ses convoyeurs ne font plus l'objet d'attaques dans le port ou à l'aéroport de Mogadiscio, comme c'était le cas avant l'opération «Rendre l'espoir». Mais les États-Unis redoutent l'enlèvement de leurs troupes, aujourd'hui engagées dans des missions de police de plus en plus délicates et conflictuelles. M. Clinton devra gérer le différend qui s'annonce entre le secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, qui veut que les Marines désarment toutes les milices et factions, et le Pentagone, qui entend passer la main à des forces des Nations unies (encore invisibles).

Cette courte liste de «points chauds» sans doute faudrait-il ajouter Haïti, qui a valu à M. Clinton de commettre une autre bourde. Le candidat avait promis de laisser entrer aux États-Unis les Haïtiens fuyant la misère et l'oppression politique. Devant l'armée des *boat-people* se préparant au départ à la suite de ses déclarations, M. Clinton a dû faire marche arrière: comme celle de M. Bush, la nouvelle administration n'admettra les réfugiés haïtiens qu'au compte-gouttes.

Moins urgentes mais non moins importantes seront les relations avec le Japon — à un moment de difficultés économiques et politiques croissantes entre les deux pays —, avec la Chine, où M. Clinton paraît revenir aussi sur son insistance à voir des progrès en matière de droits de l'homme, et avec l'Europe, enfin, et l'éternelle négociation sur le GATT.

◆ Main-d'oeuvre

terprovinciale, hier après-midi, les ministres des dix provinces et des territoires — qui se rencontraient juste avant d'affronter le ministre fédéral Bernard Valcourt — ont rendu public un communiqué dans lequel ils disent être d'avis que «la grande diversité des conditions du marché du travail appelle une démarche souple en matière de mise en valeur de la main-d'oeuvre.»

«En conséquence, les décisions devraient être prises par ceux qui sont le plus près des clients», lit-on dans le communiqué.

Satisfait de l'issue de cette rencontre, le ministre québécois pense avoir réussi à faire comprendre au reste du Canada que le Québec ne veut pas de faveurs mais simplement un «arrangement» qui en appelle au «bon sens».

Depuis longtemps déjà, le Québec se plaint de déboulements et de chevauchements coûteux avec Ottawa en matière de programmes de formation de la main-d'oeuvre.

Certains chiffrent même les pertes à 250 millions de dollars. Le Québec a sa propre structure de formation de la main-d'oeuvre, et Ottawa a la sienne. Une seule autre province au Canada est dans la même position: l'Alberta.

«Nous étions un ardent défenseur de la compétence exclusive aux provinces en matière de main-d'oeuvre lors des discussions sur l'entente de Charlottetown. Ce que nous voulons ressemble à ce que réclame le Québec, sauf que le Québec est plus avancé que nous», indiquait hier le ministre albertain Jack Ady, lors d'un bref entretien avec la Presse Canadienne.

Quant à l'Ontario, elle est elle aussi sur la voie de l'autonomie, mais l'organisme de formation de main-d'oeuvre qu'elle a créé n'est qu'à ses balbutiements, indiquait hier le ministre de l'Éducation de cette province, M. Richard Allen.

«Pour les ministres provinciaux, ce qui compte c'est que les travailleurs aient un guichet unique d'accès à des programmes et que toutes les provinces aient les mêmes normes en matière de formation de la main-d'oeuvre», disait de son côté le ministre du Nouveau Brunswick, M. Vaughn Blaney.

Hier après-midi, à son entrée à la conférence fédérale-provinciale, le ministre fédéral Bernard Valcourt a indiqué qu'il était prêt à montrer une certaine «flexibilité» avec les provinces, à respecter leurs différents marchés, mais non à faire disparaître Ottawa du domaine de la main-d'oeuvre.

Il s'est dit d'accord avec le concept de «guichet unique» — lequel signifie que le citoyen fait affaire avec une personne et non deux gouvernements lorsqu'il recherche un programme de formation — mais a refusé d'envisager qu'à Québec, l'opérateur de ce «guichet» soit Québec et non Ottawa.

M. Valcourt a également avancé l'idée de projet pilote. Mais M. Bourbeau lui a répondu hier que «connaissant l'immobilisme des fonctionnaires d'Ottawa», il serait très surpris qu'un projet de la sorte se concrétise. Et il n'est pas question que ce projet soit réalisé sans que le Québec en ait la maîtrise d'oeuvre, averti M. Bourbeau.

La semaine dernière, le ministre québécois faisait savoir aux conservateurs d'Ottawa que la question de la main-d'oeuvre au Québec pourrait devenir un important enjeu électoral lors de la prochaine campagne fédérale. Tous les représentants au Québec, qu'ils soient patrons ou syndicaux, veulent que le secteur de la main-d'oeuvre soit rapatrié.

En dépit de la chicane Ottawa-Québec, la conférence se poursuit aujourd'hui. Hier, les ministres provinciaux se sont entendus pour augmenter de 26 à 40 le nombre de métiers prévus à un programme, appe-

lé programme de normes interprovinciales.

◆ Coupures

dicaux s'imprégnent de ces chiffres-là», dit M. Johnson. Les négociations de conventions collectives, qui arrivent à échéance le 30 juin, sont sur le point de reprendre. Elles avaient été prolongées d'un an ces deux dernières années. Les syndicats avaient accepté un gel des salaires de six mois.

Le document précise que «quelles que soient les solutions retenues, les parties devront trouver les meilleures façons d'ajuster la rémunération versée dans le secteur public afin de rétablir une certaine parité» avec le privé. Les syndicats du public bénéficieraient d'un avantage qui se chiffre par 1,4 milliard par an, selon le gouvernement.

Québec souhaite de plus «améliorer la productivité» et «remettre en cause certains éléments de bénéfices marginaux trop onéreux». Sans compter qu'il maintient son objectif de réduire de 10 % en cinq ans ses effectifs.

Les autres moyens envisagés pour réduire les dépenses sont connus, mais il faudra les pousser plus loin:

- la décentralisation d'activités judicieusement choisies, vers les municipalités, les commissions scolaires.
- Québec fait miroiter de nouvelles hausses de taxes scolaires et de frais de scolarité à l'université;
- le recours systématique à la tarification des services publics, en particulier dans le domaine de la santé, dès que le gouvernement fédéral aura assoupli sa loi; ce mode de financement comporte deux avantages aux yeux du gouvernement: l'équité, en mettant à contribution directement les usagers et l'efficacité, en écartant la consommation abusive. Le gouvernement fait valoir que la tarification ne représente que 8 % de ses revenus alors que ce mode de financement comptait pour 12 % de ses revenus en 1970-71;

- la recherche de façons plus rentables de dispenser des services, en sous-traitance par exemple;
- une gestion du secteur public axée davantage sur les résultats et l'imputabilité;
- la révision systématique des programmes.

Le gouvernement n'a trouvé aucun exemple à l'étranger où on a réussi à réduire les dépenses par voie législative. Il exclut cette voie.

Les deux ministres ont fait valoir hier qu'aucune décision n'a encore été prise. Les solutions avancées sont des pistes de solutions. Ils invitent toutefois les participants à la consultation à aider le gouvernement à identifier les endroits où des dépenses peuvent être coupées.

Il est évident, a déclaré M. Johnson, qu'on ne peut arriver à une réduction de dépenses de cette ampleur sans remettre en cause des services ou remettre en cause la présence de l'État dans certains services.

«Il n'y a pas de solution magique», disent-ils. L'opération sera exigeante pour tout le monde.

Le gouvernement propose cependant une «approche graduelle». Il exclut la hausse du déficit parce que cela hypothéquerait davantage les générations futures et que cela risquerait de rendre le Québec vulnérable sur les marchés financiers.

Si on laissait aller les dépenses à leur rythme actuel, le déficit atteindrait 8,9 milliards en 1997-98, la dette par habitant s'élèverait à 13 400 \$, comparativement à 7900 \$ aujourd'hui. Les marchés financiers pourraient se fermer, la cote du Québec s'effondrer et rendre impossibles de tels volumes d'emprunt.

Il exclut tout autant une hausse des impôts. Entre 1980 et 1990, affirme M. Levesque, les gouvernements fédéral, provincial et municipaux se sont accaparés de 64 % de l'augmentation du revenu national taxes et impôts. Aux États-Unis, les gouvernements ont absorbé 32 % de la hausse du revenu. Moitié moins.

Une ponction additionnelle risque de mettre en cause le potentiel d'expansion économique du Québec, dit M. Levesque.

Le gouvernement conclut qu'il vit au-dessus des moyens des Québécois. Le coût des programmes sociaux et économiques mis en place au cours des vingt dernières années dépasse la capacité de payer des Québécois, écrit-il. Par rapport au PIB, les dépenses publiques au Québec et au Canada sont les plus élevées du groupe des sept pays industrialisés du G-7, après l'Italie qui réussit à faire pire.

Au cours des années, le gouvernement a dû emprunter pour payer des dépenses courantes, les dépenses d'épicerie. La dette du Québec représente le tiers du PIB. Pour chaque dollar dépensé, 11 cents viennent d'emprunts. Il devient compréhensible que les citoyens aient l'impression de ne pas en avoir pour leur argent.

Les ministres affirment ne pas craindre de réaction négative de la population, à un an ou un peu plus des élections. Au contraire, dit M. Levesque, la population souhaite que le gouvernement prenne ses responsabilités.

Il reste que ce discours d'austérité, le gouvernement le tient depuis plusieurs années. Les ministres affirment que cette fois-ci c'est la bonne.

◆ Rosemère

la lettre qu'il lui adressait le lendemain, il accusait M. Conrod de contrevenir aux dispositions de la Charte de la langue française et exigeait qu'on lui précise la politique officielle de l'organisme.

Dans sa réponse du 5 novembre, le directeur général Conrod rappelle d'abord que l'école secondaire de Rosemère abrite un secteur francophone protestant et un secteur protestant anglophone. Puis, il fait valoir que la majorité des élèves et employés étant anglophones, la langue d'usage est l'anglais, «car la clause 113(f) de la loi 101 a trait à la vie quotidienne de l'école.»

Un peu plus loin, M. Conrod écrit qu'il a convenu avec le directeur de l'école, M. Harding, que tous les efforts possibles seront déployés pour faire en sorte que la correspondance avec le personnel soit rédigée dans les deux langues officielles. Puis il ajoute: «En certaines occasions urgentes, certains avis pourront être rédigés en anglais uniquement, faute de temps. Si l'occasion se présente et qu'un employé demande une traduction en français, nous ferons le nécessaire pour lui procurer.»

Mais après avoir analysé le dossier, l'Office de la langue française en est venu à des conclusions différentes, expliquant que le statut particulier que l'article 113(f) procure à l'école secondaire de Rosemère et à la Commission scolaire Laurenaval n'a pas pour effet d'instituer dans cet organisme un régime linguistique de deux langues officielles.

Dans l'avis transmis à la direction de la commission scolaire, le chef du Service de la francisation rappelle d'abord, que ce statut particulier ne permet que d'ajouter une autre langue que le français, seule langue officielle.

«Par conséquent, prévient M. Laurent Bélisle, les communications administratives à l'école secondaire de Rosemère doivent toujours être en français, cela sans que le personnel n'ait à le demander. Toutefois, elles peuvent être bilingues en tout temps. L'article 26 de la Charte ne prévoit pas d'exception pour les situations d'urgence. Lorsqu'une traduction n'est pas possible, faute de temps, c'est le document dans la langue officielle qui doit être diffusé.»

Même s'il déplore avoir dû consacrer tant de temps et d'énergie à se battre pour obtenir rien de plus que prévoit la loi, le professeur Gateff a exprimé au DEVOIR sa satisfaction pour la clarté de l'avis de l'Office de la langue française, qui confirme la légitimité de ses revendications. Enfin, il se félicite d'être ainsi parvenu à rétablir les droits des francophones de la Commission scolaire Laurenaval.

◆ Bagdad

l'Irak insistait pour que les

avions de l'ONU destinés à contrôler l'arsenal irakien, entrent dans l'espace aérien irakien par la frontière jordanaise.

La réaction de Washington à l'offre de cessez-le-feu a été la fermeté. Le président sortant et le président entrant ont fait chorus. La Maison-Blanche, occupée à préparer la passation officielle des pouvoirs de George Bush à Bill Clinton aujourd'hui, a estimé que l'Irak devait avant tout se conformer aux résolutions de l'ONU adoptées dans la foulée de la guerre du Golfe.

Selon la Maison-Blanche, l'Irak doit avant tout respecter les résolutions de l'ONU. Si l'Irak a l'intention de respecter les conditions du cessez-le-feu intervenu à la fin de la guerre du Golfe en 1991, «nous n'aurons aucun problème», a fait savoir Marlin Fitzwater, porte-parole de la Maison-Blanche.

Un porte-parole de Bill Clinton a déclaré que la proposition irakienne de trêve ne paraissait pas suffisante au président élu. «Nous attendons (de l'Irak) qu'il respecte toutes les clauses des résolutions de l'ONU (concernant le cessez-le-feu dans la guerre du Golfe)», a déclaré à la presse un collaborateur de Bill Clinton, George Stephanopoulos. «Et nous n'en sommes pas encore là», a-t-il ajouté.

Sur le plan diplomatique, des réserves s'expriment de plus en plus dans le camp des alliés de la guerre du Golfe sur le caractère «disproportionné» des raids menés contre l'Irak depuis mercredi dernier.

L'Italie a exprimé son malaise. «Cette escalade militaire nous inquiète et nous avons exprimé nos préoccupations», a déclaré le ministre de la Défense, Salvo Ando.

En France, dont les Mirage ont participé activement aux raids de ces derniers jours aux côtés d'avions américains et britanniques, le porte-parole du gouvernement, Louis Mermaz, s'exprimant en son nom propre, a souligné que les opérations contre l'Irak devaient être «proportionnées», apparente allusion à la «disproportion» selon certains de la pluie de missiles sur la banlieue de Bagdad dimanche soir.

A Londres, l'opposition travailliste et libérale démocrate, rejointe par certains députés conservateurs, se demande si les alliés poursuivent vraiment une stratégie clairement définie à l'égard de Bagdad.

A Moscou, la Russie a fait savoir qu'elle jugeait le raid allié de lundi contre l'Irak «disproportionné» par rapport aux faits reprochés à Bagdad.

Hydro-Québec pourra aller de l'avant sur le lac Robertson

Daniel Tremblay
collaboration spéciale

HYDRO-QUÉBEC pourra continuer les travaux d'aménagement de sa centrale hydro-électrique de 22 mégawatts sur le lac Robertson en Basse-Côte-Nord. C'est du moins ce qu'a décidé le juge Robert Pidgeon de la Cour supérieure dans un jugement d'une centaine de pages rendu hier.

La société d'Etat tout comme le gouvernement du Québec faisaient face à une demande d'injonction interlocutoire du Conseil Attikamek-Montagnais (CAM) pour arrêter définitivement la construction de la centrale évaluée à près de 300 millions de dollars, ainsi qu'à une action visant à faire annuler les décrets gouvernementaux.

C'est en septembre dernier que le CAM avait déposé son action en Cour supérieure pendant qu'un groupe de Montagnais empêchait le débarquement en Basse-Côte-Nord du matériel nécessaire au début du chantier. Par la suite, le juge Pidgeon avait accordé une injonction provisoire à Hydro-Québec lui permettant ainsi la réalisation de certains travaux avant la prise des glaces, et obligeant les Montagnais à cesser leur action en Basse-Côte-Nord, pour toute la durée des procédures judiciaires.

Le juge Robert Pidgeon a donc rejeté sur toute la ligne les prétentions des Montagnais qui affirmaient que le projet de centrale hydro-électrique avait subi des modifications entre la tenue des audiences publiques en environnement et la réalisation du projet plusieurs années plus tard. De plus, dans leur requête, les Montagnais estimaient que le décret permettant le début des travaux ne respectait pas la loi sur la qualité de l'environnement puisqu'un certain nombre d'études n'auraient été complétées qu'après la tenue des audiences publiques.

Le jugement a donc clairement infirmé les prétentions des Montagnais. «Une suspension, fut-elle de longue durée, n'a pas pour effet de transformer un projet qui a déjà traversé plusieurs étapes fixées par la

loi en une nouvelle demande», d'estimer le juge Pidgeon. «Il appartient au ministre de l'Environnement de décider si la durée de la suspension constituait de fait une nouvelle demande.»

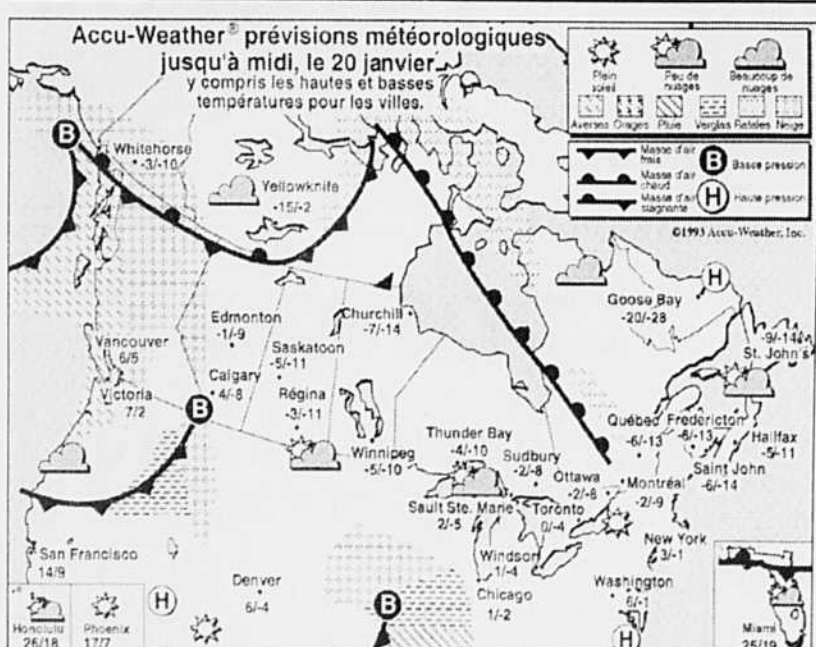
Plus loin, le juge Pidgeon rajoute que le tribunal est d'avis que le ministre de l'Environnement, étant investi d'un large pouvoir discrétionnaire, a considéré que le projet était globalement recevable, malgré certaines informations fragmentaires, et ce faisant, il n'a commis aucune erreur d'appréciation justifiant l'intervention de la Cour supérieure.

Concrètement, le juge, ancien maire de Gaspé, est d'avis que la Cour supérieure n'a pas à s'immiscer dans l'exercice adéquat du pouvoir des élus, «malgré la sympathie qu'il éprouve à l'égard des prétentions des communautés montagnaises, le tribunal doit rejeter l'action des demandeurs car il ne lui appartient pas de décider de l'opportunité des décisions de l'administration», conclut le juge Pidgeon. Ce dernier renvoie en quelque sorte la balle aux négociateurs du gouvernement du Québec et du Conseil Attikamek-Montagnais qui tentent de s'entendre sur des revendications globales incluant les projets de développement hydro-électrique.

Selon le Conseil Attikamek-Montagnais, la décision du juge Pidgeon était prévisible. Le président du CAM, René Simon, prévoit toutefois rencontrer les quatre chefs des réserves montagnaises de la Basse-Côte-Nord, qui s'opposaient au projet de centrale.

Le président du Conseil Attikamek-Montagnais ne pense pas que le jugement modifie la stratégie de son organisme face au projet hydro-électrique SM3 qui sera étudié le 4 février prochain lors d'audiences publiques. «Dans le cas de la centrale du lac Robertson, nous avons préféré axer nos demandes sur le droit à l'information comme un simple citoyen.» Par contre, selon M. Simon, le vrai test pourrait s'effectuer avec le projet de centrale hydro-électrique SM3 de 750 mégawatts, beaucoup plus puissante que celle du lac Robertson.

LA METEO



Situation générale: une faible perturbation venant de la Baie d'Hudson traversera le Québec, cette nuit, et laissera dans son sillage un peu de neige. À la suite, une crête s'installera sur la province et donnera du temps ensoleillé sur plusieurs régions, mercredi et jeudi. Les températures augmenteront au cours de la période pour atteindre et même dépasser les normales saisonnières, demain.

MONTRÉAL

Ensoleillé avec passages nuageux. Max.: -3. Demain: ensoleillé avec passages nuageux. Min.: -10. Max.: zéro.

QUÉBEC

Dégagement tôt le matin. Ensoleillé avec passages nuageux par la suite. Max.: -6 à -8. Demain: ensoleillé avec passages nuageux. Min.: -15. Max.: zéro.

Abitibi et Témiscamingue: ensoleillé avec passages nuageux. Max.: -3. Demain: Ennuagement. Min.: -13. Max.: -2.

Réservoirs Cabonga et Gouin: ensoleillé avec passages nuageux. Max.: -5. Demain: ensoleillé avec passages nuageux. Min.: -15. Max.: -4.

Pontiac, Gatineau-et-Lièvre, Ottawa, Hull et Cornwall: ensoleillé avec passages nuageux. Max.: -3. Demain: enso-

leillé le matin. Ennuagement l'après-midi. Min.: -10. Max.: zéro.

Laurentides: ensoleillé avec passages nuageux. Max.: -6. Demain: ensoleillé avec passages nuageux. Min.: -12. Max.: -1.

Trois-Rivières, Drummondville: dégagement tôt le matin. Ensoleillé avec passages nuageux par la suite. Max.: -6 à -8. Demain: ensoleillé avec passages nuageux. Min.: -15. Max.: -3.

Estrie et Beauce: dégagement le matin. Ciel variable la suite. Max.: -8. Demain: ensoleillé avec passages nuageux. Min.: -14. Max.: -2.

Lac St-Jean: ensoleillé avec passages nuageux. Max.: -9. Demain: ensoleillé avec passages nuageux. Min.: -18. Max.: -5.

Saguenay, La Tuque, Charlevoix et Rivière-du-Loup: dégagement le matin. Ensoleillé avec passages nuageux par la suite. Max.: -9. Demain: ensoleillé avec passages nuageux. Min.: -17. Max.: -2.

Réserve Faunique des Laurentides: dégagement le matin. Ensoleillé avec passages nuageux par la suite. Max.: -9. Demain: ensoleillé avec passages nuageux. Min.: -18. Max.: -4.

Rimouski et Matapédia: Nuageux et 30 pour cent de probabilité d'averses de neige le matin. Dégagement par la suite. Max.: -10. Vents de 15 à 30

km/h. Demain: ensoleillé avec passages nuageux. Min.: -17. Max.: -3.

Ste-Anne-des-Monts et Parc de la Gaspésie: Nuageux le matin. Ciel variable l'après-midi. 40 pour cent de probabilité d'averses de neige. Max.: -10. Vents de 20 à 40 km/h. Poudrière par endroits. Demain: ensoleillé avec passages nuageux. Min.: -17. Max.: -3.

Gaspé et Parc Forillon: Nuageux avec quelques flocons le matin. Dégagement en après-midi. Max.: -11. Demain: ensoleillé avec passages nuageux. Min.: -17. Max.: -5.

Baie Comeau et Sept-Îles: Nuageux tôt le matin. Dégagement par la suite. Max.: -10 à -12. Vents de 15 à 30 km/h. Demain: ensoleillé avec passages nuageux. Min.: -18. Max.: -8.

Basse Côte-Nord, Anticosti et Secteur de Natashquan et à l'ouest: Nuageux tôt le matin. Dégagement par la suite. Max.: -14. Vents de 20 à 40 km/h. Demain: ensoleillé avec passages nuageux. Min.: -19. Max.: -10.

Basse Côte-Nord, Anticosti et Secteur à l'est de Natashquan: ensoleillé avec passages nuageux. Max.: -15. Vents de 15 à 30 km/h. Demain: ensoleillé avec passages nuageux. Min.: -20. Max.: -11.

Source: Environnement Canada

UNE BANDE ENVAHIT UN PARC

Une bande de citoyens en avait assez de voir un parc du voisinage laissé à l'abandon. Ils ont donc passé un samedi entier à enlever les déchets, planter des fleurs et repeindre les balançoires rouillées.

Ces gestes font partie d'une douce révolution. Un à un, ils contribuent à rendre notre monde meilleur. Soyez complice de cette révolution.

IMAGINEZ TOUT CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE, EN DONNANT DE VOTRE TEMPS ET DE VOTRE ARGENT.

POLITIQUE

Faire payer les riches? Ils paient déjà, dit Québec

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LE GOUVERNEMENT écarte complètement la thèse syndicale dans les scénarios qu'il soumet sur le redressement des finances publiques du Québec, en rejetant l'idée de faire payer aux riches et aux entreprises une part plus élevée d'impôt.

Le ministre des Finances, Gérard D. Levesque, ne croit «pas opportun», en effet, «d'envisager des réformes en profondeur de la structure fiscale». Il réfute ce qu'il appelle «les mythes» véhiculés par les Larose, Daoust, Pagé et consorts à ce sujet.

Selon lui, la répartition du fardeau fiscal entre les riches et les pauvres, entre les entreprises et les particuliers, entre l'impôt sur le revenu et les taxes à la consommation, est équitable. Le régime fiscal est progressif.

Non seulement le discours syndical est-il battu en brèche, à la veille de la commission parlementaire qui s'ouvre le 2 février sur ce sujet, mais le gouvernement prévient les syndicats du secteur public qu'ils seront de nouveau appelés à faire leur part pour contenir la hausse des dépenses de l'État.

Québec prévoit en effet le gel, pour cinq ans, des sommes allouées à la rémunération globale, ce qui inclut salaires et avantages sociaux des 400 000 employés de l'État.

Ce sont les syndicats qui ont réclamé, il y a déjà bientôt deux ans, la création d'une commission sur la fiscalité. Mais le débat s'ouvre sur une perspective qui semble pour eux défavorable, à quelques mois des négociations. Les conventions collectives arrivent à échéance le 30 juin.

En réclamant cette commission, les syndicats affirmaient que les Québécois sont «mal taxés» et non pas surtaxés, comme beaucoup le croient. Ils demandaient l'abolition d'abris fiscaux dont bénéficient surtout les riches, l'instauration d'un impôt sur la richesse, l'alourdissement du fardeau des entreprises et l'allègement de celui de la classe moyenne, et critiquaient le recours aux taxes à la consommation.



Gérard D. Levesque

Le gouvernement soutient que la position syndicale s'appuie sur des concepts qui ne correspondent pas à la réalité. Dans le document *Vivre selon nos moyens*, il affirme que:

«Le régime fiscal québécois est plus progressif que celui de l'Ontario; il exige plus des contribuables à revenus élevés et moins des contribuables à faibles revenus que celui de notre voisin. Un couple avec deux enfants et ayant un revenu de 35 000 \$ paie 1147 \$ de moins d'impôt sur le revenu au Québec qu'en Ontario. Le régime québécois est plus avantageux pour un ménage de quatre personnes jusqu'à un revenu de 47 101 \$.

En 1990, les personnes gagnant 100 000 \$ et plus ne représentaient que 1% des contribuables, leurs revenus totalisaient 6,9% du revenu total, mais ils fournissaient 9,9% des recettes de l'impôt des particuliers.

Depuis 1970-71, la part des recettes fiscales payée par les entreprises n'a cessé de croître, passant de 10,9% à 17,8% en 1992-93. La part de l'impôt des particuliers, qui a augmenté de façon importante pendant les années 1970 pour atteindre 49,2% en 1980-81, a diminué pour s'établir à 41,8%.

Les taxes à la consommation, qui représentaient 38% en 1970-71, ne représentent plus que 29,3%,

après avoir baissé à 25,5% en 1980-81.

De plus, les contribuables à revenus élevés consomment une proportion plus élevée des produits et services auparavant exemptés. Plus de 41% des taxes de vente associées aux vêtements et aux chaussures, soit un montant de plus de 200 millions, sont supportées par des ménages dont le revenu excédait 64 450 \$ en 1992.

À l'opposé, les ménages gagnant moins de 16 300 \$, qui représentent une même proportion de l'ensemble des ménages québécois, ne paient que 5% du montant total de la taxe prélevée sur ces produits, soit environ 25 millions, lequel est complètement compensé par le crédit d'impôt remboursable pour taxe de vente. Les mêmes proportions s'appliquent aux meubles et appareils ménagers.

Des constatations identiques se dégagent pour les services assujettis à la TVQ depuis juillet 1992. Les 20% des plus fortunés supportent 40% de la taxe sur les loisirs, 34% du fardeau sur les services personnels et plus de 48% de la charge associée au transport aérien.

M. Levesque met en exergue par ailleurs la nécessité pour le Québec de «préserver le caractère concurrentiel du régime fiscal appliqué aux entreprises puisque celui-ci exerce une influence importante dans leurs décisions de localisation et dans la détermination de leur degré de compétitivité face à la concurrence étrangère».

La même logique s'applique aux hauts salariés, ajoute-t-il. Ces individus sont «généralement très mobiles et peuvent être sensibles aux différences qui existent entre divers régimes d'imposition».

D'après lui, l'écart entre les taux d'imposition maximaux favorables durant plusieurs années à l'Ontario explique en partie pourquoi «la proportion des contribuables canadiens à hauts revenus résidant au Québec, qui se situait à 23,9% en 1976, a chuté fortement pour s'établir à 18,3% en 1985. Depuis cette date, la proportion est légèrement en hausse pour atteindre 18,8% en 1990.»

Clark se laisse-t-il tenter par la chefferie du Parti conservateur?

Chantal Hébert

de notre bureau d'Ottawa

APRÈS avoir passé des mois à s'en défendre, le ministre Joe Clark serait-il soudainement en voie de se laisser tenter par son ancien emploi de chef de parti?

Il en avait tout l'air hier matin lorsque, au cours d'une entrevue à la radio de Radio-Canada, il a laissé passer l'occasion de taire définitivement les rumeurs à ce sujet.

Interrogé sur la succession éventuelle de Brian Mulroney, M. Clark a en effet commencé par répondre que la question était hypothétique, puisqu'il s'était engagé à appuyer le premier ministre tant qu'il serait chef.

«La question du leadership n'en est pas une que je suis en train de considérer, a-t-il résumé, parce qu'il y a un chef en place.»

Jusqu'à présent, chaque fois que la question lui avait été posée, le ministre vedette du gouvernement conservateur avait don-



Joe Clark décidera d'ici le mois prochain de la suite qu'il donnera à sa carrière.

guer la direction du Parti conservateur du Canada ne fait pas partie de mes intentions», avait-il ainsi déclaré à la Canadian Press pas plus tard que la semaine dernière. Un récent sondage indiquait que, de tous les aspirants possibles à la succession de Brian Mulroney, Joe Clark est celui qui aurait actuellement le plus de chances de mener le parti à une nouvelle victoire électorale.

Hier, à Radio-Canada, le ministre a confirmé qu'il déciderait d'ici le mois prochain de la suite à donner à sa carrière. Il a indiqué avoir pris contact, depuis le référendum du 26 octobre, avec des grandes entreprises et des institutions internationales, mais sans arriver à une décision finale.

Selon toutes les probabilités, le Parti conservateur sera fixé dans un sens ou dans l'autre sur les intentions de Brian Mulroney avant l'échéance fixée par Joe Clark pour décider de son propre avenir.

Trop peu, trop tard, disent des experts

Jean Dion

LA PROPOSITION du gouvernement du Québec de sabrer 7,2 milliards \$ sur cinq ans dans ses dépenses de fonctionnement constitue un pas dans la bonne direction. Mais le pas est insuffisant, et il s'effectue de toute manière dans la seule direction qui s'offre à l'État, soutiennent les experts consultés hier par LE DEVOIR.

Dans l'ensemble, disent trois professeurs spécialistes des finances publiques, Québec n'a d'autre choix que de comprimer ses dépenses, car le fardeau fiscal des contribuables et des entreprises a déjà atteint le maximum acceptable. En ce sens, compte tenu de l'ampleur du déficit et de la récession qui perdure, le document soumis par Gérard D. Levesque et Daniel Johnson vise juste. Il reste cependant à voir si l'importante réorganisation proposée de la fonction publique donnera les résultats escomptés, ce qui est loin d'être acquis.

D'abord, procéder à des réductions budgétaires pour contrôler l'endettement public tombe sous le sens, explique Pierre Fortin, économiste à l'UQAM. «Toute politique qui consisterait à laisser croître encore le déficit aurait des conséquences tragiques. Plus le service de la dette est accaparant, plus les répercussions se font sentir sur le niveau de vie. Et dans les circonstances actuelles, une augmentation d'impôts n'aurait fait que jeter de l'huile sur le feu.»

Une opinion que partage Maurice Marchon, des Hautes études commerciales, spécialiste de la conjoncture économique. «Le gouvernement prend la bonne approche: l'idéal, c'est un cadre fiscal léger. Mais cela doit aller de pair avec un meilleur contrôle des dépenses. Il est d'ailleurs temps que l'on constate que l'on vit au-dessus de nos moyens. Trop de particuliers et d'entreprises se tournent vers l'État pour une quelconque forme d'aide. Le temps est venu pour les pouvoirs publics de demander quelque chose en retour. Comme société, il faut apprendre à mériter notre niveau de vie.»

Dans un autre ordre d'idées, on peut se demander si les 7,2 milliards \$ avancés suffiront à extirper Québec de la profonde crise budgétaire dans laquelle il s'est embourbé. Jacques Bourgault, professeur d'administration publique à l'UQAM et à l'ENAP, répond par la négative.

«Le scénario gouvernemental est le moins mauvais, mais il ne règle pas le problème. L'État doit aussi prier pour que la reprise économique ne tarde pas trop, avec l'accroissement des rentrées fiscales — et des taxes utilisées à des fins plus productives, espérons-le — qui s'ensuivra. Mais il faut voir aussi que des coupures plus prononcées auraient pu aggraver encore la situation. En définitive, les solutions magiques n'existent pas», dit M. Bourgault.

Quant aux réformes de fond qu'entend appliquer Québec au sein de sa fonction publique, si elles sont ac-

cueillies favorablement par les trois profs, tous doutent de leur succès. M. Levesque et Johnson ont parlé de régionalisation, de tarification, de meilleure gestion, de rationalisation, d'imputabilité et de productivité. Nos experts ont plutôt évoqué un message souvent répété par le passé et qui n'a jamais donné de résultats probants.

«Couper, c'est bien beau, mais si on ne combat pas l'inertie de la machine, on n'arrivera à rien», dit Pierre Fortin.

«C'est une collection de tous les thèmes à la mode. Chacune des hypothèses a son intérêt, mais on entend par exemple parler d'imputabilité depuis 10 ans. Les intentions sont nobles, mais les problèmes pratiques sont autrement difficiles à résoudre», ajoute Jacques Bourgault, qui voit notamment dans la «régionalisation» une simple façon de «pelleter les coûts dans la cour des municipalités et des commissions scolaires. Et la tarification, c'est l'imposition d'un ticket modérateur sur lequel on ne pourra se prononcer que lorsque les cibles en auront été identifiées.»

Quoi qu'il en soit, conclut Pierre Fortin, malgré toute la bonne volonté du monde, les efforts de Québec demeureront en deçà de leurs objectifs tant que la politique monétaire d'Ottawa, fondée sur des taux d'intérêt élevés, restera la même. «La solution réside dans un bon dosage des restrictions budgétaires, d'un contrôle adéquat des finances publiques et d'une expansion monétaire.»

Les libéraux veulent raffermir le dispositif d'évaluation des impacts environnementaux

Louis-Gilles Francoeur

LE PARTI libéral du Canada n'entend pas édulcorer la loi C-13 sur l'évaluation fédérale mais plutôt raffermir le dispositif d'évaluation des impacts environnementaux en rendant obligatoire et universel la prise en compte des «coûts environnementaux indirects» dans toutes les décisions de l'État fédéral.

C'est ce qu'a déclaré hier à Montréal le critique fédéral de l'Opposition en matière d'environnement, M. Paul Martin (LaSalle-Emard), alors qu'avec deux collègues et candidats à la prochaine élection, MM. Charles Caccia (Avenport) et Clifford Lincoln, ancien ministre provincial de l'Environnement et candidat dans Lachine-Saint-Louis, il terminait une tournée de consultation pan-canadienne pour affiner le programme de son parti.

On mesure l'importance qu'aurait une telle politique si elle devait lier, par exemple, les représentants fédéraux actuellement chargés d'évaluer les projets Grande-Baleine ou Sainte-Marguerite. L'inclusion des coûts environnementaux et sociaux pourrait déclasser ou malmenier la suprématie de l'hydraulique par rapport à d'autres filières moins perturbatrices pour l'environnement. On ne tient

compte pour l'instant que des déboursés financiers pour effectuer le choix d'un moyen de production. Il en serait de même pour des politiques et stratégies gouvernementales dans tous les domaines plus proprement fédéraux.

MM. Martin et Lincoln se disent très conscients qu'en relevant ainsi de deux crans l'application des règles d'évaluation environnementales, on peut entrevoir des problèmes avec le gouvernement québécois. M. Lincoln a d'ailleurs dit de la récente réforme québécoise en matière d'évaluation environnementale «qu'on avance du côté des industries quoiqu'il y ait des exceptions dans d'autres domaines». Mais, conclut-il, la pression publique fera «améliorer d'ici deux ou trois ans» les choses.

M. Martin et ses collègues songent à faire passer le régime fédéral d'un système d'évaluation des projets à celui d'une intégration constante des coûts environnementaux (ce qui inclut les coûts sociaux) dans la prise de décision fédérale à tous les niveaux. C'est, à leur avis, le moyen par excellence pour mettre enfin en branle une politique de développement durable, capable de concrétiser les engagements du Canada à Rio.

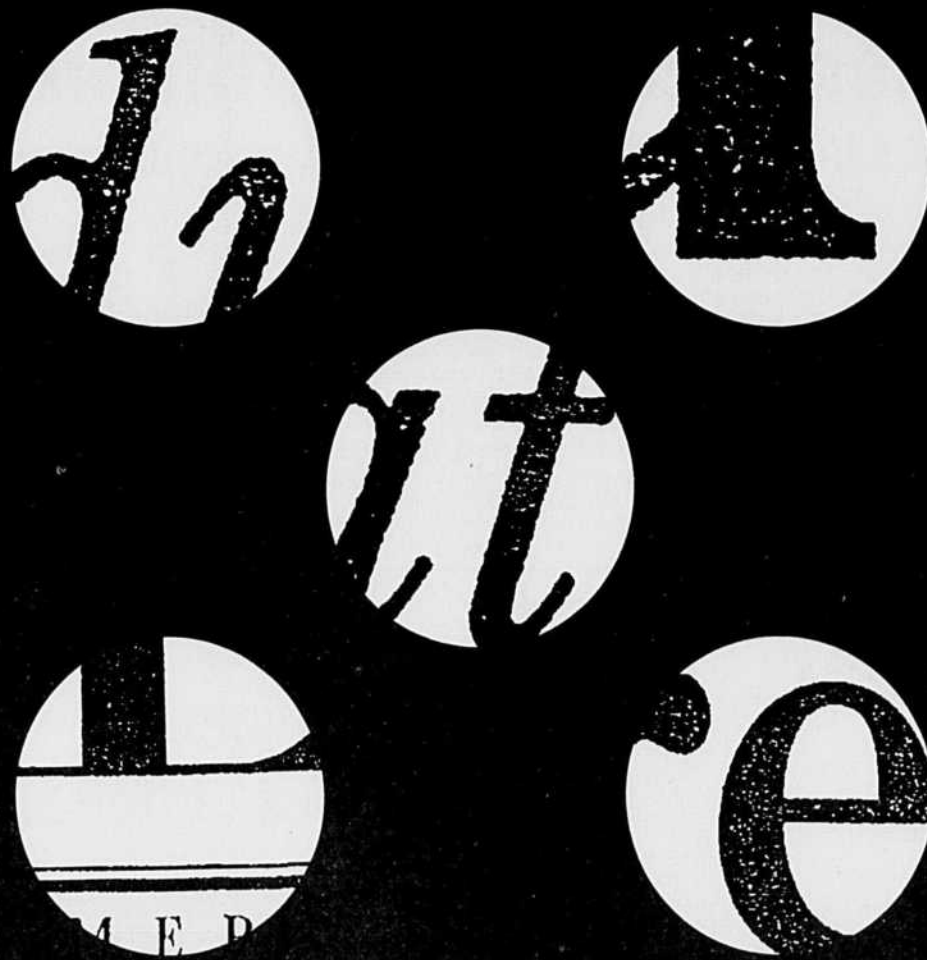
Deux moyens semblent privilégiés, à ce stade-ci de réflexion par l'équipe libérale en formation. D'abord, créer

un poste de Vérificateur vert, ayant le même pouvoir de critique et de recommandation que le Vérificateur général. Il aurait pour tâche de produire une évaluation annuelle de l'activité fédérale au plan environnemental et d'identifier les politiques ou initiatives improductives, voire nocives pour l'environnement.

Les principaux groupes environnementaux québécois, qui ont participé hier à cette consultation, ont proposé formules liées beaucoup plus à l'économie qu'à la stricte protection des espèces vivantes, ce qui traduit un mûrissement certain de leurs préoccupations. L'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) a ainsi longuement discuté des politiques fiscales, qu'elle articule autour du concept de «taxes vertes» dont l'Europe discute beaucoup et qui intéressent fort les trois membres du PLC aux fins de lutter contre l'effet de serre.

Pour l'UQCN, les taxes vertes seraient calculées sur les émissions de carbone. Elles ne devraient pas s'ajouter aux taxes actuelles mais remplacer celles qui ont un effet pervers sur le milieu. Elles devraient par ailleurs, comme en Europe, soutenir le groupe environnemental, toucher de front le gaspillage d'énergie auquel donne lieu la prolifération des automobiles et l'étalement urbain.

Le Devoir dévoile son nouveau visage en avant-première dans 5 jours



(lundi le 25 janvier)

Nous avons soumis notre nouvelle maquette à un expert. Voici sa réaction:

J'ai maintenant du temps libre. Puis-je écrire votre chronique «restaurants»? Je connais bien la cuisine japonaise.

George Bush

LES SPORTS

Lendl chute à son tour en Australie

MELBOURNE, Australie (AFP) — Après l'élimination surprise de l'Allemand Boris Becker, tête de série no 4, les Internationaux d'Australie de tennis ont perdu une autre tête couronnée, Ivan Lendl (no 8), deux fois vainqueur à Melbourne, hier, lors d'une deuxième journée sans problème pour les autres vedettes, Edberg, Chang et Graf.

La défaite de l'Américain d'origine tchécoslovaque devant le Suédois Christian Bergstrom, 62e mondial, ne constitue pas vraiment une surprise. Lendl, 33 ans en mars, est à court de préparation après une blessure à l'aine survenue fin octobre et avait déclaré forfait la semaine passée à Sydney.

En revanche, le Suédois est en forme puisqu'il avait été finaliste début janvier à Adelaide. Mais Lendl s'est malgré tout bien battu avant de s'incliner en quatre sets (6-4, 6-4, 2-6 et 6-4).

«C'était prévisible. J'aurais été surpris de bien jouer ici après deux mois sans compétition, a souligné Lendl. Mais je suis heureux d'avoir pu disputer quatre sets sans ressentir de douleur», a-t-il ajouté, précisant qu'il avait été sous médicaments pendant deux mois.

Dernier représentant en activité de l'ancienne génération, Lendl a souvent été trahi par un coup droit défaillant. Il n'avait pas perdu au premier tour d'un tournoi du Grand Chelem depuis Wimbledon en... 1981.

«J'ai regardé jouer Jarryd contre Becker à la télévision hier, a déclaré Bergstrom, et cela m'avait donné un moral de vainqueur. J'ai compris alors qu'en restant calme et concentré, on pouvait battre les meilleurs.»

Joyeux anniversaire Edberg

Son compatriote Stefan Edberg (no 2), vainqueur du titre australien en 1985 et 1987, a fêté ses 27 ans en s'imposant facilement devant le Mexicain Leonardo Lavalle, 107e mondial, en trois sets, 6-4, 6-4 et 6-4. «J'ai toujours gagné ici le jour de mon anniversaire, a-t-il commenté en soufflant les bougies passées sur un gâteau décoré aux couleurs de la Suède.

L'Américain Michael Chang (no 6) n'a pas fait de cadeau au Britannique Chris Bailey, issu des qualifications, en ne lui laissant que cinq jeux (6-

3, 6-1 et 6-1). «C'est agréable de commencer un grand tournoi par une qualification facile», a simplement déclaré le champion de Roland-Garros 1989, qui devra se méfier de son compatriote David Wheaton au deuxième tour.

Le Sud-Africain Wayne Ferreira (no 10), l'Américain MaliVai Washington (no 13) et le Russe Alexander Volkov (no 16) sont tous passés en trois sets.

L'Ontarien Chris Pridham, d'Oakville, s'est aussi qualifié pour le deuxième tour. Pridham a eu raison du Suédois Magnus Gustafson, 6-3, 7-6, 4-6 et 6-2.

Chez les dames, l'Allemande Steffi Graf, tête de série numéro deux, s'est qualifiée pour le second tour en battant la Française Nathalie Herremann en deux sets, 6-2 et 6-1.

L'Argentine Gabriela Sabatini, troisième favorite, l'Espagnole Arantxa Sanchez-Vicario, classée quatrième, ainsi que les Américaines Mary-Joe Fernandez et Jennifer Capriati, numéros cinq et sept, sont au nombre des autres têtes de série qui l'ont emporté au premier tour.

Billets à vendre

Gilles Marcotte

AH, aller voir un match de hockey au Forum! Comme ce soir, par exemple. Les Devils du New Jersey viennent y affronter la bleu-blanc-rouge flanelle. Pas le Pérou, New Jersey, me direz-vous, mais ce n'est quand même pas les pitoyables, les miséreux, les inénarrables, les ineffables, les anémiques, les blafards, les douteux, les honteux, les scandaleux Sénateurs... d'Ottawa, quatre victoires en 48 matchs, qui eux sévissent bientôt dans le grand temple. Pas samedi prochain, l'autre.

Ce soir, New Jersey, j'y serai. Ce n'est pas le super-divertissement garanti, et oui, il se peut que le monstre, vous savez, «celui qui dans un grand bâillement avalerait le monde et qui s'appelle L'ENNUI», rôde dans les gradins. Si vous y êtes aussi, que par malheur le match sombre dans la piteuse banalité, pensez alors au plaisir de manger les hot-dogs du Forum qui ont, sachez-le, la meilleure des réputations à travers tout le circuit.

Remarquez que si j'étais vous, je n'y serais probablement pas. J'ai des raisons professionnelles d'y être. Je dois parler à M. Jacques Demers que je n'ai pas vu depuis le temps des Fêtes. J'ai un message pour Jean-Jacques Daigneault, des questions à poser à Patrick Roy, à Mathieu Schneider ainsi qu'au chauffeur de la Zamboni. Et puis, le Forum pour faciliter, pour agréablement mon travail, m'offre gracieusement une place sur la galerie de la presse, des hot-dogs et même de la bière. Bien traités les représentants des médias.

Quoi qu'il en soit, l'envie vous prend donc d'aller voir, en personne, un match du Canadien au Forum. Toujours possible, mais dites-vous bien que si vous n'avez pas été prévoyant, vous avez de bonnes chances de vous retrouver assis bien haut ou debout.

Il est bon en effet que vous sachiez certaines choses sur les divers chemins qui vous mènent au grand temple. D'abord il y a pour chaque match environ 1000 places assises disponibles et 1700 debout, selon l'évaluation de Richard Primeau, ex-joueur de hockey lui-même et directeur de la billetterie, depuis un an et demi. La capacité d'accueil, assis et debout, est de 17 959. Celle du

nouveau Forum, où le Canadien s'exécutera d'ici deux ans, sera de 22 159.

Quand vous regardez le schéma du Forum, c'est assez simple à figurer: tous les bancs rouges, tous les bancs blancs, quelques rangées dans les bleus, sont occupés par des détenteurs de billets de saison. Ils sont au moins 12 000, auxquels il faut ajouter les détenteurs de ce qu'on appelle des mini-billets de saison, pour dix ou quinze matchs.

Pour les sièges restants, une nouvelle politique a été implantée cette année. La saison est divisée en deux. Les billets disponibles pour la première moitié de la saison, jusqu'en décembre, soit 22 000, ont été mis en vente le 26 septembre. L'autre portion, jusqu'à la fin de la saison, a été offerte au public le 12 décembre. Chaque acheteur ne peut obtenir plus de quatre billets pour un même match. Limite de quatre matchs par personne. Ce qui signifie que le nombre de billets à écouler, de match en match, est restreint, qu'il n'y en a que dans les bancs bleus ou les balcons ou encore debout. Si cette éventualité ne vous convient pas, vous pouvez opter pour les grands moyens et recourir aux scalpers, inévitablement plus dispendieux. Mais attention! Il y a des risques, prévient Richard Primeau.

«Quand quelqu'un achète des billets, il doit savoir qu'il risque que ce soit des billets volés. Quelqu'un peut dépenser 200\$ pour avoir une paire de billets et se retrouver avec quelqu'un dans son siège et devoir quitter le Forum. Ça arrive.»

Maintenant, si c'est au Match des Étoiles, présenté au Forum le 6 février, que vous songez aller, c'est autre chose. C'est la LNH qui gère l'événement. Le match est jumelé avec un autre événement, la veille, soit le concours d'habileté et le match des anciens, dit «Les héros du hockey». Pour s'assurer d'avoir une place assise, il faut acheter les deux pour la somme de 111,28\$, taxes incluses, on s'en doutera. Même prix, où que vous soyez assis. Il ne reste plus grand-chose, et c'est dans les bleus. Si vous voulez absolument assister au Match des Étoiles seulement, que rien ne vous le ferait rater, que vous êtes prêts à rester debout, alors ce sera la bagatelle de 44,51\$. Ayoze!

Slalom géant de Veysonnaz

Premier succès de Michael von Grènigen

VEYSONNAZ, Suisse (Reuter) — Le Suisse Michael von Grènigen a remporté hier sa première victoire en Coupe du monde de ski en battant de sept centièmes de seconde seulement l'Italien Alberto Tomba dans le slalom géant de Veysonnaz.

Le Suisse, âgé de 23 ans, a réalisé un temps combiné de 2 minutes 29,51 secondes.

Le champion olympique italien, classé deuxième ex-aequo avec le Norvégien Lasse Kjus à l'issue de la première manche, n'a que partiellement réussi à combler son retard dans la deuxième manche pour terminer en un temps combiné de 2:29.58.

Après quatre courses disputées cette saison, il court toujours après sa première victoire en géant.

Kjus, classé deuxième dans le précédent géant de Kranjska Gora, s'est classé troisième à Veysonnaz en 2:29.71.

La course a été disputée dans des conditions idéales, sous un soleil éclatant, sur une piste tassée de neige artificielle.

Alberto Tomba a donné à ses légions d'admiratrices des moments d'intenses émotions. Notamment dans la première manche dans laquelle, parti avec le dossard numéro trois, il perdit l'équilibre et ne réussit qu'à grand peine à éviter la chute.



Le Suisse von Grènigen a devancé l'Italien Alberto Tomba à Veysonnaz.

Mais le pire était encore à venir: un de ses skis accrocha apparemment la dernière porte, lui faisant perdre l'équilibre. Il franchit la ligne d'arrivée en équilibre plus qu'instable. Jugeant qu'il n'avait violé aucune règle, le jury lui donna le feu vert pour la seconde manche

«Cela ne m'était jamais arrivé de commettre trois fautes comme ça dans une manche! Le parcours était très rapide, et j'ai peut-être sous-estimé la vitesse lors de la reconnaissance, a reconnu Tomba. Je pense avoir perdu une bonne seconde sur le tracé initial. Mais c'est dif-

ficile à skier, on est toujours dans l'ombre et la visibilité n'est pas très bonne.»

Jugeant qu'il n'avait violé aucune règle, le jury lui donna le feu vert pour la seconde manche.

Les plus chaleureux applaudissements de la journée ont été réservés à jeune Suisse, étoile montante classée cinquième dans le géant d'Alta Badia et à la dixième à Kranjska Gora.

«Vous m'imaginez pas comme je suis heureux», s'est exclamé Von Grènigen. «J'étais bien décidé à ne pas laisser mes chances de victoire s'échapper dans la seconde manche et j'ai skié avec régularité en suivant le bon tracé.»

Premier au classement général de la Coupe du monde, le Luxembourgeois Marc Girardelli a terminé quatrième en 2:30.38, bien dans les points pour sa course à un cinquième titre mondial. Il devance, loin devant, Alberto Tomba avec 925 points, contre 612 à l'Italien.

Vainqueur de deux slaloms géants cette saison, Girardelli demeure également en tête de la discipline avec 262 points alors qu'il ne reste que deux courses à disputer. Mais l'Italien, tenant du titre, s'est rapproché de lui et n'est plus désormais qu'à six points.

Walker réclame 3,4 millions \$

Les Expos lui ont offert 2,2 millions en arbitrage pour 93

(PC) — Contrairement à leurs habitudes, les Expos ont dévoilé hier les offres et les demandes des quatre joueurs qui ont soumis leur cas à l'arbitrage salarial, soit les Ken Hill, Larry Walker, Marquis Grissom et Delino DeShields.

Walker, le voltigeur de droite qui a été choisi le joueur par excellence chez les Expos en 1992, est le plus gourmand. Walker a déposé des demandes de l'ordre de 3,4 millions \$

alors que les Expos lui offrent 2,6 millions \$, un écart de 800 000\$.

Les Expos ont offert 1,5 million \$ à Hill, gagnant de 16 victoires, et à Grissom, qui a dominé la Ligue nationale avec 78 buts volés. Hill veut obtenir 2,2 millions \$ alors que Grissom et son agent ont exigé un salaire de 1 950 000 \$.

Deux lanceurs ont mérité plus de victoires que Hill dans la Nationale: Greg Maddux et Tom Glavine.

Fait assez surprenant, les demandes de DeShields, bougie d'allumage de l'attaque et seul joueur d'expérience à l'avant-champ, sont les moins élevées du groupe à 1 900 000 \$. Par ailleurs, les Expos ne lui offrent que 1 200 000 \$, soit guère plus que le salaire moyen dans le baseball majeur.

L'arbitre devra opter pour les offres des Expos ou les demandes des joueurs.

Reardon dans les mineures

CINCINNATI (AP) — Le relieur Jeff Reardon, qui a évolué avec les Red Sox de Boston et les Braves d'Atlanta en 1992, a apposé son nom au bas d'un contrat des ligues mineures avec les Reds de Cincinnati.

Reardon, âgé de 37 ans, devra cependant couper sa barbe pour joindre les Reds afin de se conformer à un règlement d'équipe. L'ancien relieur des Expos a toujours porté une barbe en 14 ans dans les ligues majeures mais il a déclaré qu'il se rasera pour jouer avec les Reds.

Reardon, qui domine les ligues mineures avec 357 sauvetages, a accepté un contrat d'un an d'Indianapolis, la filiale AAA des Reds dont la formation d'hiver est actuellement à la limite de 40 joueurs. Il participera au camp d'entraînement à titre de joueur-invité.

Selon Bowden, Reardon comprend qu'il sera utilisé pour préparer l'arrivée de Rob Dibble, qui est le relieur no 1 des Reds.

Borders reste un Blue Jay

À Toronto, Pat Borders, le joueur par excellence lors de la Série mondiale, a évité l'arbitrage hier en acceptant un contrat de deux ans évalué à 5 millions \$ des Blue Jays.

Borders, qui a gagné 950 000 \$ la saison dernière, recevra 2,5 millions \$ par saison. Il a conservé une moyenne de .450 contre les Braves d'Atlanta durant la Série mondiale.

Borders a participé à 136 matchs en 1992, plus que tout autre receveur dans l'Amérique. Il a claqué 13 circuits et produit 53 points.

1,775 million \$ pour Justice

À Atlanta, le voltigeur David Justice, la recrue par excellence dans la Nationale en 90, a conclu une entente d'un an avec les Braves d'une valeur de 1,775 million \$.

Justice, qui a ainsi évité l'arbitrage, a gagné 555,000 \$ l'an dernier à sa troisième saison dans la Ligue nationale. Il est le troisième joueur à s'entendre avec les Braves avant l'arbitrage. Les autres sont le voltigeur Ron Gant et le relieur Marvin Freeman. Justice, 26 ans, a frappé pour .256 la saison dernière. Il a claqué 21 circuits et produit 72 points.

D'autre part, le joueur d'arrêt-court Luis Rivera s'est entendu pour un an avec les Red Sox de Boston.

Rivera, substitut de John Valentin à mi-chemin l'an dernier, a accepté le même salaire que l'an dernier, 1,075 million \$. Il a frappé pour une moyenne de .215 en 102 matchs la saison dernière.

LNF: Wannstedt succède à Mike Ditka

CHICAGO (AP) — Le coordonnateur de la défensive des Cowboys de Dallas, Dave Wannstedt, a été nommé hier pour succéder à Mike Ditka au poste d'instructeur-chef des Bears de Chicago.

«Je suis sûr que des partisans vont se demander si je suis assez dur pour être à Chicago, a déclaré Wannstedt. Je suis capable et j'ai hâte de relever le défi.»

En annonçant la nomination de Wannstedt deux semaines après avoir congédié Ditka, le président des Bears, Mike McCaskey, a dit qu'il est «l'homme qu'il faut pour faire le travail».

Wannstedt a fait l'éloge de Ditka, qui a dirigé les Bears durant 11 saisons, et révélé qu'il voulait le rencontrer pour discuter de l'équipe. Il a indiqué qu'il ne parlera pas de ses adjoints avant la fin du Super Bowl.

Jusqu'à tout récemment, Wannstedt était considéré comme le principal candidat pour le poste d'instructeur-chef des Giants de New York

et Richie Petitbon, un des instructeurs des Redskins de Washington, semblait être le principal aspirant à Chicago.

Wannstedt, 40 ans, qui est devenu le 10e instructeur-chef dans l'histoire des Bears, a rebâti la défensive des Cowboys, une des meilleures de la LNF cette saison.

L'annonce de sa nomination a causé une certaine surprise car les Cowboys doivent disputer les honneurs du Super Bowl aux Bills de Buffalo, le 31 janvier. Mais on dit que les Cowboys ne voulaient pas que son statut soit incertain jusqu'au Super Bowl.

Wannstedt a suivi l'instructeur-chef des Cowboys, Jimmy Johnson, qui était à l'Université de Miami, en 1989. Les Cowboys ont affiché un dossier de 1-15 cette année-là mais ils ont porté leur fiche à 7-9 en 1990 et 11-5 en 1991. Ils ont enregistré un dossier de 15-3 cette saison, battant les Eagles de Philadelphie et les 49ers de San Francisco pour accéder au Super Bowl.

EN BREF

Coupe Davis: les États-Unis sans McEnroe

LOS ANGELES (AFP) — L'Américain John McEnroe a avisé Tom Gorman, le capitaine de l'équipe américaine de tennis, de son renoncement au premier tour de la Coupe Davis qui opposera les Américains aux Australiens du 26 au 28 mars à Melbourne. La composition de l'équipe US reste à déterminer.

Vendée Globe: voie d'eau colmatée sur Euskadi Europa

PARIS (AFP) — La voie d'eau qui menaçait de faire sombrer Euskadi Europa, le monocoque de l'Espagnol Jose Luis Ugarte, a été localisée et colmatée par le skipper qui poursuit désormais sa route dans la Vendée globe, la course autour du monde sans escale et sans assistance, selon les organisateurs. Ugarte avait actionné sa balise de détresse alors qu'il se trouvait à 900 milles dans l'ouest de Perth, en Australie.

Blessé, Petr Svoboda ne jouera plus cette saison

BUFFALO (AP) — Les Sabres de Buffalo ont perdu les services du défenseur Petr Svoboda pour le reste de la saison à la suite d'une blessure au genou subie contre les Oilers d'Edmonton, dimanche.

Svoboda s'est tordu un ligament du genou droit lors d'une collision avec Craig Simpson dans la victoire

des Oilers au compte de 3-2.

Il sera opéré quand l'inflammation aura diminué, a déclaré le soigneur en chef des Sabres. Il sera en convalescence pendant six mois.

Le défenseur a marqué deux buts et obtenu 24 passes en 40 matchs cette saison.

Greg LeMond à toutes les pistes

PARIS (AFP) — Greg LeMond s'est fixé pour objectifs 1993 le Tour de France et le championnat du monde, sous le maillot du groupe d'assurances Gan, qui succède à la firme de vêtements Z comme commanditaire de son équipe.

Agé de 31 ans, le champion américain a précisé hier, à Paris, qu'il revenait à son programme traditionnel articulé autour du Giro et du Tour, comme lors de ses trois victoires dans le Tour de

France (1986, 1989 et 1990), après une expérience malheureuse l'an passé.

Beaucoup moins de ski de fond pendant l'hiver, moins de jours de course aussi jusqu'au Tour de France (65/70 jours contre 85 l'an passé), c'est la recette donnée par l'ancien champion du monde retrouver la grande forme en juillet. Il a supprimé aussi de son programme les déplacements au-dessus de l'Atlantique, a choisi de résider à son domicile belge pendant la saison européenne et a renoncé au DuPont Tour pour aborder le Giro, fin mai, dans les meilleures conditions.

«Je suis sûr que j'ai les moyens de bien faire dans le Tour, a précisé LeMond. Même si battre Indurain s'annonce difficile s'il est aussi fort que l'an passé.»

L'équipe Gan, au maillot blanc coloré de jaune et de bleu, sera formé de dix-sept coureurs, parmi lesquels l'Américain Greg LeMond sera le seul étranger.

ROBIC
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
55, St-Jacques, Montréal, QC H2Y 3J2
Fax: (514) 845-7574 Tél.: (514) 989-0400
La maîtrise des intangibles

SMART & BIGGAR
AVOCATS
FETHERSTONHAUGH & CIE
AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE
4 Place Ville-Marie, suite 606
Montréal, Canada H3B 2E7
Téléphone (514) 954-1500
Sans frais 1-800-363-4347
Fac-simile (514) 954-1396
MONTRÉAL OTTAWA TORONTO VANCOUVER

HOCKEY

Ligue nationale	19h35, TQS	Ce soir
Lundi	Minnesota à Tampa Bay	New Jersey à Montréal, 19h35, TVA
San Jose à Boston 4	Rangers à Detroit	Demain
Hartford à Winnipeg 8	Toronto à Saint Louis	Boston à Philadelphie
Hier	Chicago à Winnipeg	Toronto à Tampa Bay
Boston à NY Islanders	Los Angeles à Edmonton	Saint Louis à Detroit
Québec à Ottawa	Buffalo à Calgary	San Jose à Hartford
	Pittsburgh à Vancouver	Ottawa à Minnesota
		Washington à Chicago
		Vancouver à Los Angeles

LIGUE NATIONALE		Conférence Prince de Galles		Section Charles Adam		Les meneurs	
	pts	g	p	g	p	b	p
MONTRÉAL	48	28	15	5	200	158	61
QUÉBEC	46	25	15	6	194	167	56
BOSTON	45	25	18	2	180	162	52
BUFFALO	45	21	18	6	197	162	48
HARTFORD	46	12	30	4	147	215	28
OTTAWA	48	4	41	3	104	227	11
Section Patrick							
PITTSBURGH	46	30	12	4	202	157	64
WASHINGTON	46	24	18	4	184	162	52
MINNESOTA	44	23	18	3	154	146	49
NEW JERSEY	46	21	19	6	186	182	48
NY RANGERS	46	20	22	4	184	172	44
NY ISLANDERS	44	17	20	7	173	178	41
PHILADELPHIE	44	17	20	7	173	178	41
Conférence Clarence-Campbell							
Section Norris							
CHICAGO	49	27	16	6	165	130	60
DETROIT	48	26	19	3	202	167	55
MINNESOTA	45	22	17	6	156	152	50
TORONTO	46	20	19	7	151	154	47
SAINT LOUIS	46	19	21	6	161	164	44
TAMPA BAY	47	15	30	2	151	183	32
Section Smythe							
VANCOUVER	45	28	12	5	208	133	61
CALGARY	46	25	16	5	178	150	55
LOS ANGELES	45	22	18	5	183	185	49
WINNIPEG	46	22	20	4	168	171	48
EDMONTON	48	16	25	7	128	183	39
SAN JOSE	47	6	39	2	131	228	14

La Banque Scotia estime que la dette freinera la reprise économique

Cedric Ritchie annonce son départ de la présidence du conseil

Serge Truffaut

LES NIVEAUX atteints par les dettes publiques et extérieures du Canada sont si démesurés qu'ils freineront passablement l'essor ou l'élan de la reprise économique, a prévenu hier M. Cedric E. Ritchie qui, incidemment, vient de démissionner de son poste de président du conseil et chef de la direction de la Banque Scotia. M. Peter Godsoe, qui jusqu'à présent était vice-président du conseil, le remplacera dans ces fonctions.

Lors de la 161e assemblée annuelle des actionnaires de cette institution financière qui a réalisé un bénéfice net de 676 millions\$, en hausse de 7% sur l'exercice antérieur, M. Ritchie a plus précisément déclaré: «Je comprends que les mises en garde incessantes quant aux méfaits du déficit ont peut-être poussé le public à faire la sourde oreille. Mais, parce que nous n'avons pas tenu compte de ces avertissements, l'accroissement de la dette publique et privé du Canada envers les pays étrangers a maintenant atteint les proportions d'une véritable crise».

«Cela signifie, de poursuivre M. Ritchie, qu'au Canada le niveau et la

volatilité des taux d'intérêt ne sont pas compatibles avec la faiblesse de l'économie. La période difficile d'ajustement est loin d'être terminée».

Naturellement cette mise en garde s'est accompagnée d'une batterie de chiffres qui indiquent que la dette globale du seul secteur public au Canada est actuellement de 650 milliards\$, soit de 100,000\$ par famille. En fait, la situation à cet égard est si dramatique qu'on ne parvient pas à renverser le cours de l'équation suivante: le rythme d'accroissement de la dette publique est plus rapide que celui de l'économie. Depuis la récession de 1982, la dette a augmenté de près de 150%.

En ce qui trait à la dette extérieure, le président de la Banque Scotia a souligné que le montant des engagements nets pris par Le Canada à l'étranger totalisaient 300 milliards\$ et qu'ils progressaient à raison de 10% par année. Le profil de la dette extérieure est si prononcée que cette dernière dépasse la dette des pays membres du Groupe des sept comme elle excède celles du Mexique et du Brésil.

Notre dette extérieure étant «insoutenable», le Canada, même s'il bénéficie toujours d'une bonne réputation sur les marchés internatio-



Cedric E. Ritchie

naux, devrait envisager, dans l'esprit de M. Ritchie, l'adoption des méthodes et des règles qui prévalent sur les marchés des capitaux globaux même si «elles sont très strictes».

Si le Canada décidait de s'aligner sur cet éventail de règles, il faudrait consentir ou accepter une augmentation des taux d'intérêt ou une déva-

luation du dollar qui, inévitablement, provoquerait un recul du niveau de vie canadien.

«Que cela nous plaise ou pas et sans égard aux convictions politiques, nous ne pouvons plus faire autrement que réduire considérablement nos attentes vis à vis du gouvernement; remettre de l'ordre dans nos priorités de dépenses et accepter le fait que nous ne pouvons pas continuer d'emprunter à l'étranger pour financer notre niveau de vie».

Sur une note plus optimiste, le président de la Banque Scotia a estimé, après analyse historique des cycles économiques, que le prochain mouvement global haussier à long terme «pourrait bien être proche» et qu'il sera animé et activé par les technologies d'information. «On pourrait, sans trop de risques, avancer que la technologie de l'information a atteint sa masse critique et qu'elle est sur le point d'exploser dans presque tous les domaines».

Cela étant, la Banque Scotia, malgré les problèmes rencontrés dans l'aventure O&Y, a enregistré un bénéfice net record de 676 millions\$, qui traduit un rendement sur l'avoir des actionnaires de près de 16%. L'actif total a progressé de 10% pour atteindre ainsi les 97 milliards\$.

Le taux d'escompte baisse à 6,76%

Serge Truffaut

LA BANQUE du Canada a modifié son taux d'escompte pour une huitième semaine d'affilée en l'abaissant de 23 points de base pour le fixer ainsi à 6,76%, soit un centième de point seulement au-dessus du taux préférentiel des banques qui, hier, ne se sont pas manifestées.

Selon M. Benoit Durocher, économiste à la Banque Royale, cette baisse assez significative du taux directeur s'explique «par la stabilité relative du dollar canadien» qui, depuis plus de deux semaines, ne s'éloigne guère des 78 cents américains.

S'appuyant sur les observations formulées en Allemagne par le gouverneur de la Banque du Canada, M.

John Crow, l'économiste de la Royale a avancé qu'il était probable qu'on s'approche de la conclusion du mouvement baissier du taux directeur en raison notamment des pressions inflationnistes que la réduction de 12% de la valeur du dollar canadien par rapport à son homologue américain ne va pas manquer de provoquer.

Pour sa part, Mme Dominique Vachon, économiste à la Banque Nationale, a estimé que l'écart existant présentement entre les taux américain et canadien laissait suffisamment de marge de manœuvre aux autorités gouvernementales pour commander d'autres réductions. «Actuellement, de souligner Mme Vachon, l'écart est de 3,5% alors qu'il était de 1,5% avant la tourmente monétaire de l'automne dernier».

La Chambre de Montréal appuie le projet de loi C-91

Robert Dutrisac

REPRENANT bon nombre des arguments des multinationales pharmaceutiques, la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, faisant équipe avec la Communauté urbaine de Montréal, recommande «sans aucune réserve» l'adoption rapide du projet de loi C-91 sur les brevets pharmaceutiques devant un comité du Sénat.

«Je m'attends à ce qu'il y ait une bataille rangée au Sénat», a prévenu, hier, au cours d'une entrevue téléphonique, le président de la Chambre, M. Bernard Roy. «On retrouve au sein de ce comité plusieurs sénateurs qui ont mené une guérilla et agité des épouvantails en 1987 lors du débat sur la loi C-22», qui avait étendu, une première fois la durée des brevets pharmaceutiques au pays.

Dans une allocution prononcée en terrain hostile devant ce comité du Sénat, M. Roy, ami personnel et ex-conseiller du premier ministre Brian Mulroney, a souligné l'importance de la loi C-91 pour le Québec et Montréal qui ont recueilli, entre 1988 et 1991, plus de 46% des sommes consacrées à la recherche-développement par les compagnies pharmaceutiques dites «innovatrices», essentiellement les filiales canadiennes de multinationales étrangères, soit 460 millions\$ des 1,1 milliard\$ dépensés au Canada.

De plus en plus, le débat sur le C-91 apparaît comme une lutte entre le Québec et le reste du pays. De fait, tous les ministres provinciaux de la Santé sauf celui du Québec se sont prononcés contre le projet de loi, craignant une hausse des prix des médicaments. «Nous avons essayé dans notre mémoire de ne pas mettre l'accent sur cet aspect des choses. C'est trop facile de tomber dans le piège», souligne M. Roy, qui ajoute que l'ensemble du pays bénéficie des retombées en recherche-développement.

Abolissant le régime actuel des licences obligatoires dont se prévalent certains fabricants à propriété canadienne, le projet de loi C-91 doit se faire un passage au Sénat, une étape

rendue ardue par l'opposition manifestée par des sénateurs libéraux qui appréhendent une hausse marquée du prix des médicaments.

La Chambre, qui dit avoir consulté une quarantaine d'organismes montréalais, rappelle qu'à l'époque du débat sur la loi C-22 en 1987, les adversaires, «ceux-là mêmes qui combattent aujourd'hui le projet de loi C-91, avaient fait valoir que son adoption allait entraîner une importante augmentation des prix des médicaments et tuerait l'industrie des génériques». Or les prix des médicaments ont augmenté à un rythme inférieur à celui de l'inflation et les compagnies génériques, loin de disparaître, ont connu une croissance plus rapide que celle des compagnies innovatrices, soit une hausse de leur chiffre d'affaires de 180% depuis 1987 contre 44% pour les multinationales pharmaceutiques, relève M. Roy.

L'adoption de la nouvelle loi, qui accorde une protection de 20 ans aux brevets pharmaceutiques, est essentielle pour maintenir la compétitivité du Canada dans le domaine des médicaments, soutient-il. «De nos jours, il y a une concurrence tellement vive entre les compagnies pharmaceutiques et même entre leurs filiales nationales. Les multinationales n'hésitent plus à accorder des contrats à leurs filiales situées en dehors de leur pays d'origine, a soutenu M. Roy.

Défendu par les multinationales, le C-91 est combattu par les fabricants canadiens de médicaments génériques, notamment Apotex et Novapharm, deux compagnies ontariennes qui réalisent, à elles seules, 85% du chiffre d'affaires de cette industrie imitative. Globalement, les multinationales occupent, en revanche, 92% du marché des médicaments au pays, toute catégorie confondue, et emploient 17 000 des 22 000 employés dans ce secteur.

En janvier 1992, la Chambre de commerce de Montréal avait déjà appuyé l'initiative du ministre Michael Wilson visant à harmoniser la loi canadienne sur les brevets avec les recommandations du directeur général du GATT, Arthur Dunkel, en matière de propriété intellectuelle.

Nationair desservira Ottawa et Halifax

Gérard Bérubé

NATIONAIR continue à pilonner les corridors les plus rentables des deux transporteurs nationaux. Vouloir compléter ses activités de vols nolisés par un réseau domestique, le plus important transporteur au Québec, le troisième au Canada, a ajouté Ottawa et Halifax à sa desserte et s'attaque au lucratif marché des gens d'affaires.

Les nouveaux vols annoncés hier «vont nous faire du tort et vont nous obliger à revoir notre stratégie», a lancé Denis Couture, porte-parole d'Air Canada. «C'est une partie pour adultes, a rétorqué Daniel-Yves Durand, vice-président, Communications de Nationair.

Après avoir introduit, en octobre dernier, 14 vols quotidiens sur le corridor Montréal-Toronto et ouvert le tir avec un tarif de 88\$ par vol, puis de 126\$ l'aller-retour, Nationair a renchéri en annonçant son entrée sur les circuits Halifax-Toronto et Ottawa-Toronto et ce, dès février. Sur ce dernier, six liaisons par jour, en semaine, seront offertes aux voyageurs, et la grille tarifaire Montréal-Toronto y sera reproduite. L'économie réalisée par rapport aux tarifs réguliers de Canadien et d'Air Canada oscille entre 245\$ et 302,25\$.

De plus, quatre liaisons seront introduites sur le corridor Halifax-Toronto. Le tarif régulier pour un aller simple sera de 178\$, soit 364\$ (51%) de moins que les prix réguliers de ses concurrents pour un aller-retour. Les transporteurs nationaux peuvent toutefois proposer des prix inférieurs sur les réservations à l'avance.

«Ces bas tarifs ne sont que le résultat de notre efficacité opérationnelle», a fait remarquer M. Durand, en réaction au parallèle établi entre l'offensive actuelle de Nationair et celle menée par Wardair, qui a conduit à la disparition du transporteur en 1989. «Nous croyons que les voyageurs canadiens ne veulent plus être pris en otages par des transporteurs nationaux qui pratiquent une politique tarifaire discriminatoire en vertu de laquelle il en coûte plus cher de voyager entre Halifax-Toronto que de se rendre en Floride».

Le porte-parole de Nationair a poussé plus loin: «Cette pratique n'a d'autre but que de subventionner les routes déficitaires de leurs réseaux».

Nationair réfute toute comparaison avec la défunte Wardair. «Les analystes qui prétendent que notre politique est suicidaire sont les mêmes qui nous condamnaient à une mort rapide il y a huit ans.» Pour Daniel-Yves Durand, Wardair, jusqu'alors cantonnée dans le segment des vols nolisés, a couru à sa perte lorsqu'elle s'est lancée sur le marché domestique.

«Ils ont, du coup, acheté pour 2 milliards\$ d'appareils. Cela s'est traduit par des loyers élevés à supporter, surtout si les vols n'étaient pas remplis».

Nationair attribue sa capacité de maintenir l'offensive, et de soutenir une surenchère au besoin, à ses coûts d'exploitation, évalué à 6 cents par km-passager, comparativement à 22 ou 23 cents pour ses concurrents nationaux. «De plus, nous ne faisons que maximiser l'utilisation de notre flotte.»

Les changements électroniques constituent le défi de l'industrie de l'imprimerie

Claude Turcotte

DEUX rivaux de tous les instants dans l'imprimerie, Rémi Marcoux du Groupe Transcontinental et Jean Neveu d'Imprimeries Québecor, sont devenus alliés hier devant le Publicité-Club pour parler des grands défis auxquels leur industrie doit faire face: l'adaptation aux changements électroniques et au contexte du commerce international.

Leur conclusion ne prête à aucune équivoque: il y a un avenir pour l'imprimerie, à la condition d'en prendre les moyens.

MM. Neveu et Marcoux posent eux-mêmes un geste très concret en acceptant d'être coprésidents d'une campagne de levée de fonds, dont l'objectif est de 12 millions\$, en vue de créer un Institut des communications graphiques du Québec, dont la vocation sera d'accueillir à des fins de formation professionnelle, certains des 30 000 travailleurs qui oeuvrent dans les 1400 entreprises de l'imprimerie et de l'édition au Québec.

M. Paul Inchauspé, directeur général du Collège Ahuntsic, qui offre déjà des cours dans ce domaine, soutient que la réforme de l'enseignement professionnel et technique au Québec ne peut attendre. Cet enseignement, précise-t-il, est actuellement peu valorisé par rapport à la formation générale; il y a

aussi une coupure profonde entre l'entreprise et l'école, laissant en outre «le monopole de la formation professionnelle aux seuls établissements scolaires».

Enfin, le système présent, constate M. Inchauspé, fait que la majorité des interventions de l'État dans la formation professionnelle des adultes a pour cible des personnes en chômage. L'Institut, qui sera une corporation privée, vise à corriger ces lacunes. Les industries seront invitées à contribuer 6 millions\$ au fond et le reste viendra du public.

Pour ce qui est des défis posés par les médias électroniques, M. Marcoux voit un vaste marché quasi uniforme dans le passé qui se transforme en un très grand nombre de petits marchés, qui assurent la prospérité de l'imprimerie à la condition de présenter des produits sur mesure. Par exemple, la télévision, qui a au début semé l'inquiétude pour la survie des magazines, a en fait suscité une grande variété de publications parlant de la télé; TV Hebdo, dont le tirage est considérable en est sans doute le plus bel exemple.

M. Marcoux a rappelé que les circulaires connaissent un usage et une vogue beaucoup plus répandue qu'auparavant. Puis, les ordinateurs sont à leur tour apparus comme une menace à l'imprimerie.

«Entre vous et moi, le jour n'est pas venu encore où je lirai un bon

roman sur l'écran de mon portable», a ajouté le président de Transcontinental, qui voit au contraire des avantages à l'informatique laquelle permet l'échange rapide de données par modem et le stockage d'informations, ce qui donne plus de temps aux imprimeurs pour la conception et la production.

Pour sa part, M. Neveu a souligné que traditionnellement l'imprimerie a été orientée vers les marchés intérieurs, mais cela change dans le contexte du libre-échange. Les tarifs qui étaient de 26% pour les Américains sur les imprimés commerciaux ont été éliminés et les barrières tarifaires tendent à disparaître.

À toutes fins utiles, il n'y a plus de frontière canado-américaine pour l'imprimerie, mais il reste beaucoup de travail à faire pour rétablir l'équilibre avec les États-Unis, principal fournisseur et client du Canada. En 1988, le déficit dans les échanges était de 67 millions\$ en faveur des Américains; en 1991, il atteignait 292 millions\$.

M. Neveu donne cette explication: «Beaucoup d'expéditions venant des États-Unis font partie de tirages importants visant le marché américain et dont les surplus sont écoulés au Canada. De plus, les filiales de firmes américaines ont continué de s'approprier auprès de leur société-mère».

IBM est devenue un géant aux pieds d'argile

La direction du groupe estime que les résultats financiers ne sont pas acceptables

NEW YORK (AFP) — International Business Machines (IBM) a annoncé hier une perte nette record de 5,46 milliards\$ US au 4ème trimestre 1992, bouclant ainsi une année au cours de laquelle le premier groupe informatique mondial a plongé de 5 milliards\$ US dans le rouge et éliminé plus de 40 000 emplois.

La perte des trois derniers mois de 1992 est largement imputable à une provision de 7,2 milliards\$ US ayant impôts pour couvrir les coûts d'un nouveau plan de restructuration prévoyant 25 000 suppressions d'emplois supplémentaires en 1993, a précisé IBM dans un communiqué.

Le président d'IBM, M. John Akers, a estimé que les résultats financiers du groupe «n'étaient pas acceptables, tant pour la direction que pour les actionnaires d'IBM».

«Nous mettons en oeuvre des mesures agressives pour améliorer notre compétitivité et notre rentabilité en répondant à la rapidité des changements qui secouent notre secteur d'activité, tout en nous ajustant à la faiblesse du marché mondial», a également déclaré M. Akers.

Au quatrième trimestre, la perte se chiffre à 9,57\$ par action et se compare à une perte de 1,46 milliard\$ un an auparavant (2,55\$ US par action) sur un chiffre d'affaires en baisse de 11% à 19,56 milliards\$ US contre 21,97 milliards\$ US.

Pour l'ensemble de l'exercice 1992, IBM a accusé une perte nette de 4,97 milliards\$ US (8,70\$ US par action) sur un chiffre d'affaires en repli de 0,4% à 64,52 milliards. En 1991, IBM avait déjà perdu 2,86 milliards\$ US (5,01\$ US par action).

En 1992, IBM a constitué une provision totale de 11,6 milliards\$ US avant impôts contre les bénéfices nets annuels pour couvrir les coûts de sa restructuration, contre

seulement 3,7 milliards\$ US en 1991.

Sans cette charge, IBM aurait dégagé un bénéfice net de 1,42 milliard\$ US et accusé une perte de 45 millions\$ US au 4ème trimestre de cet exercice.

Tout en observant que IBM fait encore face à des «problèmes difficiles», M. Akers a estimé que «les récentes restructurations mises en oeuvre devraient permettre au groupe informatique de redorer son blason quelque peu terni et de regagner la confiance des investisseurs».

«Nous sommes confiants d'être dans la bonne voie», a encore déclaré M. Akers en soulignant que «les efforts du groupe pour réorienter ses ressources sur des créneaux ayant un important potentiel de croissance, décentraliser ses activités et poursuivre sa restructuration, vont déboucher sur un IBM plus compétitif».

Le titre IBM, qui a perdu plus de la moitié de sa valeur depuis l'été dernier, a cédé 37 cents à 49 1/8\$ US en milieu de matinée après l'annonce des résultats financiers.

Les plus mauvaises performances commerciales d'IBM ont été enregistrées dans les gros ordinateurs, sa principale activité, dont le chiffre d'affaires a chuté de 20,1% à 10,97 milliards\$ US au 4ème trimestre et de 9% à 33,76 milliards\$ US pour 1992.

Avec les plus mauvais résultats financiers de son histoire, le mastodonte n'en finit pas d'essayer de s'adapter à un marché dont la logique s'est renversée ces dernières années.

Car ce qui a fait pendant 25 ans l'invincibilité d'IBM — sa force dans les très grands ordinateurs, sa taille mondiale, seule capable d'assurer une «offre» globale à toutes les entreprises — fait aujourd'hui sa fai-

blesse. En particulier, la vague montante de la micro-informatique, qu'IBM a longtemps ignorée, a submergé tous les marchés, entraînant une guerre des prix formidable d'abord aux États-Unis, puis en Europe et, depuis peu, au Japon.


Cette nouvelle donne favorise les fabricants suffisamment souples pour anticiper le renouvellement ultra-rapide des gammes de micro-ordinateurs, seul capable de pallier la baisse des prix, souligne Pierre-Charles Delavenne, consultant auprès du groupe Gartner, cabinet d'études spécialisé dans l'informatique.

Elle a fait la fortune de Microsoft, le géant des logiciels de micro-ordinateurs, et celle d'Intel, principal fournisseur des «cerveaux» des micro-ordinateurs, les microprocesseurs. Après un virage délicat, des fabricants informatiques comme Hewlett-Packard, Compaq ou Apple semblent être repartis d'un bon pied.

Ce renversement a été amplifié par les changements intervenus dans les entreprises, où la pression des utilisateurs de micro-ordinateurs s'est accentuée et les décisions se sont décentralisées.

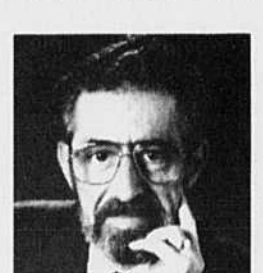
Ces évolutions leur compliquent singulièrement la vie, souligne M. Delavenne. Alors que leurs besoins en informatique continuent à croître, elles ne peuvent plus s'en remettre comme avant à un seul fournisseur — au premier rang desquels figurait IBM.

Le choc a touché de plein fouet non seulement IBM mais tous les fournisseurs traditionnels de «grosses machines», comme le japonais Fujitsu, l'allemand Siemens ou le français Bull. Aucun n'a pu pour l'instant retrouver son prestige d'antan, malgré des changements de cap parfois spectaculaires.



LES DÉJEUNERS-CAUSERIES 1992-1993
de la Chambre de commerce
du Montréal Métropolitain

Monsieur Claude Corbo
Recteur
Université du Québec à Montréal



Le mardi 2 février 1993 à midi
Le Méridien Montréal

Allocution :
"L'Université, le CEGEP et
la formation pour l'an 2000"

Prochain déjeuner-causerie : 16 février 1993

Monsieur Pierre Desjardins
Président et chef de la direction
Domtar Inc.
Le Reine Elizabeth

Réservations : Ghislaine Larose
Téléphone : 871-4001
Télécopieur : 871-1255
5, Place Ville Marie
Niveau Plaza - Bureau 12500
Montréal (Québec) H3B 4Y2

ÉDITORIAL

Redressement graduel urgent

ET, peu après son arrivée au pouvoir, le gouvernement libéral proclamait l'urgence d'un redressement financier et fiscal. Hier, en vue de la prochaine commission parlementaire sur les finances publiques, il a rendu public un document qui privilégie un scénario de redressement graduel. Entre les deux, il s'est passé que le délicat virage amorcé en 1986 a été, à toutes fins utiles, annihilé par la récente récession, et que la hausse galopante de dépenses incompressibles a relancé de plus belle le déficit des dépenses courantes et des emprunts pour payer l'épicerie. Vivre selon nos moyens, pour reprendre le titre évocateur du document signé par les ministres Gérard D. Levesque (Finances) et Daniel Johnson (Trésor), implique des choix cruciaux et déchirants que le Québec ne peut plus reporter à moins d'alourdir davantage le fardeau des générations futures.

Sans être alarmiste, l'outil de référence et de travail que le gouvernement met à la disposition des députés, des personnes et organismes qui défileront devant les parlementaires, est on ne peut plus transparent sur les énormes problèmes en cause et sur les solutions difficiles qui sont proposées aux citoyens. Sans partisanerie, ou si peu, le texte et les tableaux font ressortir que, en dépit des mesures de rationalisation et des compressions mises au point depuis dix ans - en fait, depuis les douloureuses coupures salariales de 1982 - l'exercice est à poursuivre, voire à reprendre de fond en comble, avec une ampleur insoupçonnée. Si ça a fait mal à plusieurs au cours des dernières années, ça va hurler au cours des prochaines, laisse entrevoir le sombre diagnostic qui s'abat, page après page, implacable, noir sur blanc.

Il y a quand même un espoir, si tenu soit-il, que la réflexion qui s'amorce en commission parlementaire suscite, en raison de l'ampleur du défi lancé à la société québécoise, un consensus sur les orientations de base. Pour l'heure, tout en se disant ouvert à la discussion, le gouvernement semble avoir fait son lit - aride et inconfortable - dans lequel tout le monde devra s'étendre, bon gré mal gré. C'est peut-être le signe d'un échec retentissant ainsi que le prétend le porte-parole de l'opposition officielle, le député Jacques Léonard. Toutefois, dans la période pré-électorale où le Québec est

déjà engagé, c'est aussi l'indice probant de la gravité de la situation et du courage avec lequel il faudra y faire face. Quel que soit le gouvernement en place, d'ailleurs. Il n'y a pas de solution magique aux problèmes soulevés, notent les ministres: les choix à faire seront très exigeants pour le gouvernement et l'administration publique, certes, mais aussi pour les groupes et l'ensemble de la société. «Il appartiendra à chacun d'entre nous, qui exigeons des services publics en quantité toujours plus grande, de nous élever au-dessus de nos intérêts personnels pour privilégier l'intérêt collectif.»

Nécessité d'assainir les finances publiques québécoises

Est-ce possible? C'est nécessaire. Malgré les efforts des dix dernières années, la situation des finances publiques s'est détériorée. Dans la foulée de la Révolution tranquille, le Québec s'est donné des services qui entraînent une croissance des dépenses difficile à contenir et plus élevée que celle des revenus. La reprise économique qui s'amorce, terriblement lentement, ne peut nullement résoudre les retards structurels et technologiques, encore moins combler l'écart qui se creuse, inexorable, entre les revenus prévisibles de l'État et ses dépenses. Augmenter les taxes et les impôts, surtout ceux des riches, comme le réclament les centrales syndicales? Ça risquerait d'affecter le potentiel d'expansion économique du Québec, fait valoir le gouvernement. Augmenter les emprunts et le déficit, comme on l'a fait durant la récession, pour tenter de soutenir une économie défaillante? Non seulement ça augmenterait le fardeau de la dette, qui gruge déjà le sixième de chaque dollar, mais ce serait dangereux sur les marchés financiers - la fameuse cote - et aggraverait le passif des générations montantes et à venir. Le niveau d'endettement du Québec - au troisième rang canadien, après Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse - est fort élevé et fait de plus en plus problème.

Pour le gouvernement, il est clair que le Québec ne peut plus continuer de vivre au-dessus de ses moyens. Ça devrait l'être pour nous aussi, sachant fort bien qu'un bilan toujours au rouge et des dettes trop lourdes finissent par étouffer et entraîner à la faillite. Ce qui est vrai pour un travailleur ou une famille l'est également pour l'État: on ne peut impunément emprunter sans cesse pour payer des dépenses d'épicerie. Comment se sortir de ce cercle vicieux, tout en gardant des services publics adéquats et équitables? Tout le monde est pour la vertu, mais chacun la pratique à sa manière et sait à coup sûr comment le voisin devrait s'y conformer. Le problème vient de ce que chacun a ses recettes à promouvoir et ses prescriptions à proposer. Ainsi, s'agissant des finances publiques, le gouvernement rejette toute hausse générale des taxes et impôts - grand bien nous fasse - de même que les scénarios du pire: l'approche «vivre au-dessus de nos moyens» et l'approche financière stricte, qui permettrait d'atteindre l'équilibre des opérations courantes dès le prochain exercice financier.

Contrairement à ce que proposent notamment les centrales syndicales, le gouvernement n'envisage pas de réformes en profondeur de la structure fiscale. Toutefois, obligé de revoir aussi bien le niveau de ses dépenses que la façon de dispenser les services à la population, il propose ce qu'il appelle un scénario de redressement graduel, marqué d'une importante limitation des dépenses, non seulement cette année, mais au cours des cinq prochaines années. Efficacité, imputabilité, rentabilité, tels sont les maîtres-mots de cette démarche, avec l'accroissement de la productivité, la stabilisation de la rémunération globale et la diminution des effectifs du secteur public.

Tout une opération, avec scalpel et bistouri. En termes mesurés mais fermes, le gouvernement établit les orientations qui sont désormais les siennes. Certes, il est disposé à discuter de stratégies en commission parlementaire. À l'évidence, toutefois, les personnes et organismes qui veulent modifier cette démarche générale auront le fardeau de la preuve. Au moins, on ne peut plus reprocher au gouvernement d'afficher la couleur. Elle est sombre, très sombre. Si graduel soit-il, le virage fera mal.

GILLES LESAGE

RYAN POURSUIT LE TRAVAIL DE COLLABORATION



Ariane Émond

L'effet Bamber

MÉDIUM par excellence de la vérité, de la vie captée sur le vif, la télévision est devenue, plus souvent qu'à son tour, celui du mensonge, de la publicité, de la mise en scène; le véhicule par excellence de la «société du spectacle», pour reprendre le mot de Debord.

Mais quand on y rencontre un être qui joue vraiment le jeu du partage de sa vision du monde et de son jardin intérieur, on se retrouve, alors, tout à fait subjugué devant la beauté de la vérité toute simple, comme seul peut la montrer le petit écran.

James Bamber avait choisi de donner la parole aux petites gens comme il disait, convaincu que «le fondement de la démocratie, ce n'est pas ceux qui nous gouvernent, mais ceux qui élisent ceux qui nous gouvernent. Et que la télévision pourrait être beaucoup plus à l'écoute des gens.» C'était sa manière, empreinte d'une sagesse qu'on n'a pas toujours su voir. Mais Bamber n'avait pas d'amertume. Ses reportages ne faisaient pas l'unanimité et passaient bien souvent en fin de téléjournal. Maintenant, on voudrait les revoir. James Bamber n'aura pas raté sa sortie.

Vous l'avez peut-être entendu au Point Médias, ou encore à *Second Regard*, il y a une dizaine de jours. Pour les centaines de milliers de téléspectateurs qui l'ont écouté, son témoignage, livré sur la pointe du cœur, demeurera un des moments les plus émouvants et les plus denses que la télévision nous aura offerts depuis fort longtemps. Et, à ma connaissance, le plus beau testament qu'un journaliste, fin observateur de la société et des gens qui la composent, ait légué à ceux et celles à qui il se croyait redevable. Comme s'il fallait rendre un peu de tous ces mots, de toutes ces émotions, de toutes ces pensées recueillies pendant près de 30 ans.

Depuis 10 jours, les lettres et les appels téléphoniques ont afflué à Radio-Canada. Et cela n'a rien à voir, pour une fois, avec un téléroman qui fait scandale ou la dénonciation de propos sexistes ou violents. L'indignation ou la controverse ont cédé la place à d'autres cris du cœur. À ceux de gens venus dire qu'on leur a fait du bien, qu'en écoutant parler Bamber de sa vie, c'est la leur qui s'est éclairée. Des quatre coins du pays, ils ont pris la peine et le temps d'exprimer leur reconnaissance, sentant qu'il y avait eu là un geste de vraie générosité entre un membre de la tribu et le reste de ses semblables, tous conviés à la même échéance fatale.

Nous avons tous en mémoire des moments privés et privilégiés qui s'approchent de ceux-là. Des minutes si intenses où, parfaitement suspendus aux lèvres d'un de nos semblables, nous l'avons vu plonger en lui-même pour y puiser les deux ou trois éléments qui fondent son art de vivre ou son art d'aimer — ce qui revient souvent au même — pour nous les offrir en cadeau. Rarement la télévision d'aujourd'hui prend le temps d'aller chercher des réflexions aussi nourries et si simplement dites sur le respect des gens, l'amour et l'amitié. Ces choses qui, lorsque la vie s'évapore, demeurent le sel de l'existence.

«Le sel n'est jamais obtenu autrement que par concentration. C'est une réalité chimique, et c'est aussi une image mentale. Le goût du sel et le sens se ressemblent», écrit Jocelyne François dans un essai philosophique intitulé *Le Sel* (Mercure de France, 1992). Je me disais que ce que j'appellerai «l'effet Bamber» n'est pas étranger au plaisir même de voir quelqu'un philosophe, mobiliser son intelligence et son cœur pour trouver un sens à la vie et faire échec à la peur de la mort.

L'EFFET BAMBER, c'est l'effet que peuvent seuls produire des propos porteurs d'humanité, des paroles qui savent dire la souffrance, mais aussi la beauté du monde, qui savent prendre le temps de regarder la mort en face, comme une condition même de la vie.

L'effet Bamber, c'est l'effet des propos concentrés de quelqu'un qui se prépare à partir et qui a choisi de partager au maximum la sagesse acquise au fil des ans. C'est l'application de celui qui s'en va à nommer les valeurs qui ont compté pour lui, essentiellement

des valeurs d'amour. Amour de son métier, de la langue, des gens. Bref, tout son propos tourne autour de l'amour de la vie. Comme s'il nous disait, à nous qui restons, de bien en profiter et d'aimer de toutes nos forces, en soignant les détails.

CE QUI NOUS a tant bouleversés comme téléspectateurs, c'est d'entendre un homme aux jours comptés remercier le ciel qu'il lui reste, malgré tout, encore un peu de temps pour aimer et s'en gaver en retour et réfléchir à ce qui lui arrive. Puisque, au bout du compte, il n'y a pas que ça,



l'amour et la compréhension de ce qui nous arrive. Bamber s'est éteint terrassé par un cancer généralisé, le lendemain de Noël, sur le bord de la mer, en Nouvelle-Écosse, à Bay Side. «La mer qui était, disait-il, une présence précieuse, si changeante et vivante. Comme une mère. Avec un accent grave.»

Dans un premier temps, la réflexion de James Bamber nous émeut, absolument. Ensuite, elle nous apaise et, finalement, elle nous montre le sens de nos vies. Ce n'est pas étonnant que, avant de demander une reprise, c'est le texte de l'entrevue que les gens ont réclamé à Radio-Canada. Pour pouvoir réfléchir et méditer à leur aise. (La décision d'expédier le texte aux demandeurs n'était pas encore arrêtée, mais celle de la rediffusion du reportage, oui. Elle aura lieu, sauf avis contraire, dans un mois, le dimanche 21 février à 13 heures.)

Il est rare que la télévision aborde ces coins plus obscurs de la réalité humaine, sans fard ni mise en scène. Il faut en profiter et l'applaudir quand elle le fait. Il faut aussi remercier la réalisatrice Lise Tremblay, amie de longue date et collègue de Bamber à la formation des journalistes de Radio-Canada, qui signait là un document sobre, une poignante leçon de vie.

AU MOMENT de la tombée de cette chronique, j'apprenais comme vous la mort de Simone Monet-Chartrand, emportée par le cancer, elle aussi. Qu'elle repose en paix, elle qui a tant donné, tant aimé et tant souffert ces dernières années. Cette femme que j'aimais était de la race des bâtisseurs et des brasseuses, de celles qui ont donné aux Québécoises le goût de s'appartenir, de penser plus librement, de s'engager socialement, de s'entraider et de s'épauler pour que notre société devienne plus juste, plus pacifique, plus égalitaire, plus humaine.

Elle qui disait toujours que ce n'est pas assis devant nos téléviseurs qu'on finit par changer le monde, publiait en novembre, le jour même de ses 73 ans, le quatrième tome de ses mémoires, *Ma vie comme rivière* (Éditions du Remue-ménage). Je reparlerai de Simone Monet dans une autre chronique. En pensant à elle et à James Bamber, un vieux poème qui m'accompagne depuis longtemps me revient. Il est à vous.

«Ayant bu des mers entières
Nous restons tout étonnés
Que nos lèvres soient aussi sèches
que des plages
Et toujours cherchons la mer pour
les y tremper
Sans voir
Que nos lèvres sont les plages
Et que nous sommes
La mer.»

Attar, poète persan, fin du XIII^e, début du XIII^e siècle.

(NDLR. La dernière chronique de Mme Ariane Émond, celle du mercredi 13 janvier, contenait diverses fâcheuses coquilles typographiques. Mille excuses à Mme Émond et aux lecteurs.)

Extraire le racisme à la racine

LE MOINS que l'on puisse dire, c'est que nos policiers ont une sérieuse côte à remonter pour redorer leur image auprès des communautés culturelles montréalaises. En cinq ans, cinq Noirs sont morts dans des circonstances impliquant des policiers de la CUM. Si ces derniers n'étaient pas toujours en tort, la mort de Anthony Griffin, abattu dans le stationnement d'un poste de police en 1987, et celle de Marcellus François, abattu par erreur en 1991, sont venus soulever des doutes sérieux quant au professionnalisme et à l'attitude des policiers montréalais.

Dans son rapport produit à la suite de ce dernier incident, le coroner Harvey Yarosky dénonçait en termes non-équivoques le racisme de certains agents du SPCUM. On se souviendra notamment de la transcription des conversations entre policiers qui ne laissaient aucun doute quant à leur mépris à l'endroit des Noirs.

Tous les policiers ne sont pas racistes, bien sûr, mais la présence de quelques

pommes pourries suffit à discréditer le travail du plus grand nombre. À tel point que chaque nouvelle intervention policière violente auprès d'individus des communautés noires laisse un arrière-goût épique de discrimination raciale. Il y a quelques jours encore, les questions qui ont fusé de partout suite à la mort violente de Trevor Kelly ont bien illustré le cercle vicieux dans lequel la police risque de s'enfermer si elle n'adopte pas rapidement la norme de tolérance zéro à l'endroit des attitudes racistes de certains de ses membres.

C'est à cette réalité difficile à changer que propose de s'attaquer le rapport Corbo remis cette semaine au ministre de la Sécurité publique, M. Claude Ryan. Créé à la suite des conclusions du coroner Yarosky dans l'affaire Marcellus François, le Groupe de travail sur les relations entre les communautés noires et le SPCUM propose une trentaine de recommandations qui vont du perfectionnement des policiers à la création de cours axés sur

les problèmes de diversités culturelles pour les recrues, en passant par la poursuite du travail déjà entrepris au SPCUM et la collaboration accrue entre les communautés noires et la police.

Reçu froidement par les représentants de la communauté jamaïcaine encore sous le choc de la mort de Trevor Kelly, le rapport fait cependant l'unanimité parmi les autres communautés, à la CUM, et même à la Fraternité des policiers. La raison est simple, mais fondamentale: pour une fois, les représentants des communautés noires et ceux des policiers par la voix de leur Fraternité, ont pu échanger face à face plutôt qu'à la une des journaux.

Une formation scolaire et sociologique plus solide, un nombre croissant de policiers noirs et des rapports soutenus entre policiers et communautés culturelles, tout doit être fait pour extraire le mal à la racine.

JEAN-ROBERT SANSFAÇON

LETTRES AU DEVOIR

C'est la faute à l'Ontario

J'AIMERAI bien que Mme Deborah Coyne cesse d'interpréter l'histoire du Canada comme bon lui semble... ou peut-être en attente une connaissance bien courte, c'est-à-dire seulement celle que lui enseigne son maître à penser, M. Pierre Trudeau. Dans LE DEVOIR du 14 janvier 93, elle s'en prend au projet de loi qui veut protéger les droits des Acadiens au Nouveau-Brunswick; tout comme elle l'a fait durant la campagne référendaire, elle se fait la championne des droits individuels contre les droits collectifs, cette fois-ci, pour contester une meilleure sécurité culturelle aux Acadiens. Encore une fois, elle nous sert ses mêmes arguments de la campagne référendaire: «Au Canada, la ségrégation ethnique n'a jamais été acceptée (sauf dans certaines lois du Québec qui révèlent l'attrait du concept pour le Parti Québécois...)».

D'une part, la reconnaissance des droits des collectivités n'a rien à voir avec la ségrégation ethnique, d'autre part, la ségrégation ethnique est à la base même de la création du Canada et elle nous fut imposée par les Loyalistes de la région actuellement désignée sous le nom d'Ontario; ce furent en effet ceux-ci qui réclamèrent au début du 19^e siècle la division du Canada en deux de façon à ne plus avoir affaire aux francophones et c'est ainsi que l'Acte de Québec divisa le Canada en Bas-Canada et Haut-Canada en 1840.

Donc, l'élément britannique de la population canadienne fut le premier à se «ségréguer». Mme Deborah Coyne devrait se rendre compte qu'elle appartient à cette catégorie de gens qui s'attaquent aux droits collectifs de façon à maintenir les collectivités minoritaires dans la voie de l'extinction.

Jacques Benoit
Montréal, 15 janvier 1993

Stop collé

D'UNE PART on identifie le mot «stop» à la langue anglaise y préférant le mot «arrêt». (LE DEVOIR, 16 janvier 93), d'autre part on utilise officiellement de plus en plus le terme «week-end» dans les journaux et à la radio alors que l'expression «fin de semaine» est tout aussi valable. Est-ce que «stop» serait plus anglais que «week-end»?

Ces deux exemples montrent bien qu'il est délicat et imprudent de jouer avec les mots lorsqu'on est un gouvernement. Sur-tout que la modification à la loi offre la possibilité d'utiliser le terme «stop» ou «arrêt» qui ne constitue pas un, mais bien deux panneaux de signalisation pour la même fonction.

Le gouvernement aurait été beaucoup plus sage de proposer un pictogramme pouvant être facilement collé sur les pan-

neaux existants, une solution plus économique que de le changer entièrement.

Jean-François Denis
Montréal, 16 janvier 1993

Inimaginable

C'EST AVEC consternation que j'apprends la fermeture prochaine et définitive de la phonothèque de Montréal. Usager régulier de ce service récemment amélioré par les soins de votre administration — entre autres par l'ajout d'une belle collection de disques laser — je ne puis que déplorer cette décision, prise sans la moindre consultation.

La fermeture de la phonothèque s'ajoute à deux autres mesures administratives pour le moins contestables: la fermeture estivale des bibliothèques et la fermeture définitive de la cinémathèque.

Montréal, capitale culturelle du Canada? Est-il imaginable qu'une grande ville du monde, Londres, Paris ou Washington, fasse bon marché de la culture, pour des raisons d'argent? L'économie faite par la ville de Montréal, dont le budget annuel pour 1993 atteint presque 2 milliards, est fort mince: 854 000 \$, soit 0,04% du budget total.

Rapportée au budget alloué aux services culturels en 1993, l'économie est de 1,2%. (source: budget annuel de la ville de Montréal, 1993). Dans ces conditions, monsieur Doré, pourquoi retirer musique et cinéma à deux concitoyens les moins bien nantis?

Comment pouvez-vous justifier votre insensibilité aux yeux d'une population exangue vous ayant élu sous la bannière du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal?

François Héту
Montréal, décembre 1993

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directrice:
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration
André Leclerc

Rédacteur en chef adjoint
Jean-Robert Sansfaçon

Directeur de l'information
Benoit Aubin

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Beaulieu,
Roch Côté

Directeur des publications spéciales
Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS